

ORGNAC-SUR-VEZERE

BULLETIN MUNICIPAL



Le Bourg

N° 24

Décembre 2017

SOMMAIRE

LA VIE COMMUNALE

Le Mot du Maire	5
Les comptes administratifs 2016	8
Etat Civil 2017	12
La vie du centre communal d'action sociale (CCAS)	13
Tarifs communaux 2018	14
Informations pratiques	15
Calendrier des manifestations	18
Reportage photos sur les animations communales	21
La bibliothèque municipale et les nouveautés des auteurs Ornacois	20
Les écuries d'Ornac	22
Les Chevaux de Mialet	23

TRAVAUX COMMUNAUX

Les Travaux 2017	24
Aménagement du bourg	28

APPLICATION DE NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Plan Local d'Urbanisme PLU	31
Travaux d'élagage	34
Zéro phyto	35

EXPRESSION LIBRE

La berce du caucase	36
---------------------	----

LES RECENSEMENTS

Le recensement militaire	38
--------------------------	----

LA VIE ASSOCIATIVE

Club Athlétique Ornacois	38
SAVJOO Ecole de rugby	41
Club Ornac Amitié	42
Le Comité des Fêtes	43
Section des ACPG-CATM ORGNAC/VEZERE	44

Société de Chasse Communale	48
Société de Chasse ORGNAC – PROPRIETAIRES	49
Les Amis de l’Eglise Saint-Martial d’ORGNAC/VEZERE	51
Association familles rurales de la région de Voutezac	53
Association Pays d’Art et d’Histoire «Vézère Ardoise »	55

LES SERVICES EXTERIEURS

L’Instance de Coordination de l’Autonomie de la Communauté de Communes du Pays d’Uzerche	56
AIDAH portage des repas à domicile	58

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus de réunions	59
--------------------------------	----

LE MOT DU MAIRE

L'équipe municipale et les employés se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2018, santé, bonheur, réussite pour vous et vos proches.

Comme chaque année ce bulletin me donne l'occasion de dresser un bilan de notre action.

Les travaux réalisés en 2017 ont normalement porté sur la traditionnelle réfection de la voirie communale (tronçons de route de la Chapoulie, la Borie, le Bourg et le Puymirol pour un montant de 10331.25 € HT.

Le Bourg est doté depuis le mois de juin dernier de nouvelles toilettes publiques dont l'emplacement et surtout l'aménagement intérieur a recueilli les compliments des usagers. Ce déplacement a coûté 23620.37 € HT dont 9448 € d'aide de l'état.

L'été a été marqué par une intervention sur les locaux du stade (agrandissement du local de l'arbitre) dont la réalisation a été portée par les bénévoles très attachés à la commune et à l'image de son club de rugby. Qu'ils en soient sincèrement remerciés en soulignant que l'équipe municipale demeure à leur écoute pour toutes éventuelles suggestions à venir.

L'année 2017 est une année charnière de notre mandat dans la mesure où le temps consacré à notre commune a été essentiellement utilisé à la préparation de chantiers qui verront le jour en 2018 et 2019 (Bourg, Eglise). D'autres opérations vont entrer dans leur phase de mise en œuvre. Elles font l'objet d'une description plus détaillée dans ce bulletin. Il me paraît naturel de les rappeler en les accompagnant de quelques mots introductifs sur leur finalité et le calendrier de leur réalisation.

-L'aménagement du Bourg

La première tranche de travaux porte sur la place du Bourg. Son coût estimé à 161072 € HT est supporté par 3 exercices 2016 – 2017 – 2018. Cette opération a le soutien de l'état et du département. Les premiers travaux sont programmés pour cette fin d'année 2017 (cf page 28).

-La restauration et la mise en valeur de l'église

Nous disposons aujourd'hui d'un dossier d'avant-projet qui décrit l'ensemble des travaux de rénovation et un estimatif de leur coût. Il y a lieu maintenant de fixer une première tranche de travaux qui va naturellement dépendre du montant escompté des principales sources de financement potentielles : lancement d'une souscription, aide du conseil départemental, aide de la commune... Cette démarche est conduite en étroite collaboration avec l'association des Amis de l'Eglise Saint-Martial d'Ornac sur Vézère.

-Le plan local d'urbanisme (PLU)

Le conseil municipal a décidé de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme. A la lecture d'un PLU le propriétaire d'une parcelle ou d'un bâtiment doit savoir sans ambiguïté ce qu'il a le droit de construire et de modifier. C'est bien un document qui doit être compréhensible par tous. Son contenu détaillé est rappelé dans ce bulletin municipal (cf page 31). Il regroupe un état des lieux, le plan d'aménagement et de développement durable (PADD), les règlements graphiques précisant les conditions d'occupation ou de préservation des sols, les orientations d'aménagements et de programmation (OAP) concernant les zones urbanisées ou l'aménagement des zones à urbaniser. Ce document est en cours de préparation. Il a déjà fait l'objet de deux réunions publiques le 9 février et 27 novembre 2017. La population dispose aujourd'hui d'un registre de concertation ouvert à tous les administrés de notre commune pour recueillir leurs observations et leurs questions. Une prochaine réunion publique et une enquête publique sont programmées en 2018.

-La dénomination des routes et numérotation (adressage)

Un plan d'adressage doit être établi pour le numérotage des maisons et la dénomination des voies de notre commune. L'intérêt de cette opération est multiple. Elle est utile au quotidien pour les services d'aide et de secours. Dans le cadre du projet 100 % fibre 2021, la nouvelle adresse dite normée sera utilisée pour référencer les usagers du réseau et pour permettre la commercialisation des offres internet.

C'est une opération menée avec la Poste qui nous fait profiter de son expérience et de son expertise pour répondre aux besoins exprimés par la commune. La commune conservera l'identité des lieux dits et des hameaux. La Poste a édicté des règles pour bien rédiger une adresse. Ce sont des informations ordonnées sur plusieurs lignes où figurent en majuscule : identité du destinataire – numéro – libellé de la voie – (hameau- rue- BP-commune). La nouvelle adresse sera communiquée pour avis aux habitants avant sa validation par délibération du conseil municipal. La fourniture, la pose, l'entretien et le renouvellement des plaques indicatives des voies seront à la charge de la commune. Chaque habitation recevra une plaque avec son numéro, à sa charge de l'installer.

-Le transfert de la gestion communale de l'eau

Un autre changement pourrait avoir lieu à compter de 2019. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale Administrative de nos Territoires) modifie profondément l'organisation administrative de nos territoires. Elle mettrait fin en particulier à la gestion communale de l'eau et nous obligerait à rejoindre une autre entité. Des premiers contacts ont déjà eu lieu avec le syndicat des eaux de la région de Perpezac le Noir.

Les syndicats qui regroupent moins de 3 établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) devront se rapprocher entre eux ce qui supposerait que notre commune d'ORGNAC entre dans une organisation encore plus large.

-La taille des haies et des arbres en bordure des voies départementales et communales

Il y a lieu de réaliser des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres empiétant ou surplombant nos bords de route. Ces travaux contribuent à accroître la longévité des chaussées. En même temps ils se révèlent aujourd'hui indispensables dans la perspective des prochains travaux de déploiements aériens et d'exploitation du futur réseau de très haut débit (Corrèze 100 % fibre optique). Chacun sait que ce réseau cheminera sur les infrastructures aériennes de télécommunication et d'électricité existantes.

Toutes les communes ont été destinataires d'un tableau récapitulatif des propriétaires riverains des voies départementales les informant de la procédure départementale de mise en pratique des opérations d'élagage, d'abattage (nature des obligations, exécution d'office des travaux nécessaires, prise en charge financière).

A l'échelle de notre commune la même démarche a naturellement débuté par l'identification des propriétaires concernés. Avant tout arrêté ou mise en demeure ces propriétaires seront rencontrés individuellement pour examiner les modalités pratiques de réalisation des interventions en s'imposant la meilleure écoute mutuelle possible.

-L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Notre communauté de commune du pays d'Uzerche nous engage dans cette action qui doit nous aider à la remise sur le marché locatif des logements vacants, et aussi à faciliter le maintien à domicile des personnes fragiles (personnes âgées, personnes à mobilité réduite).

Des rencontres avec des bureaux d'études sont en cours de programmation. Elles auront lieu au début de 2018 afin de recueillir vos attentes et connaître les soutiens des actions en particulier la réhabilitation des résidences principales (centre bourg et villages).

Vous l'avez bien compris, cette liste de projets et d'actions va être fortement mobilisatrice et le souhait de l'équipe municipale est bien de rester en même temps à l'écoute de vous toutes et tous. N'hésitez pas à nous faire connaître vos interrogations ou préoccupations sur leur mise en œuvre.

Je profite de ce mot pour exprimer un message de bienvenue aux nouveaux orgnacoises et orgnacois. Nous sommes à leur disposition et sommes persuadés qu'ils trouveront dans notre commune une qualité de vie à la hauteur de leur attente. Nous renouvellerons au printemps prochain la réunion de bienvenue que nous avons déjà proposées en 2015.

Je renouvelle mes remerciements à toutes les associations de notre commune qui œuvrent avec enthousiasme et générosité et je ne peux m'empêcher de les citer : l'association des anciens combattants, l'association des aînés Club Orgnac Amitié, le comité des fêtes, l'association des amis de l'église Saint Martial d'Orgnac sur Vézère, le club de rugby « Club Athlétique Orgnacois », l'association Familles rurales, la société de chasse communale, la société de chasse Orgnac propriétaires, l'association des eaux du bourg, dont les activités sont régulièrement relayées par notre correspondante de presse à laquelle je renouvelle mes remerciements. Ces associations sont une vraie richesse qui est au cœur du lien social de notre commune.

A ce titre, je renouvelle notre gratitude à Jean-Claude et Marie-Reine DARLAVOIX ancien président et trésorière de l'association des aînés qui viennent de quitter notre région. Je présente tous mes encouragements à leurs successeurs Régine DELACOUR et Annie LACHEZE.

Merci aussi aux représentants du CCAS pour leurs actions au sein de la commune, au service de toute la population et notamment pour ceux qui sont le plus en difficulté.

Merci au personnel communal qui tout au long de l'année s'implique et effectue un travail varié avec la même intention de satisfaire toute la collectivité ; personnel administratif pour répondre aux questions les plus variées, personnel technique et d'entretien que le chantier du bourg doit fortement mobiliser en 2018.

Je précise que la cérémonie des vœux du nouvel an 2018, à laquelle vous êtes tous cordialement invités, aura lieu le samedi 20 janvier 2018 à 17h 30 salle polyvalente Paul COMBY des Fombiardes.

Pour conclure, je reformule les vœux d'une nouvelle année constructive sans polémique inutile et centrée sur des opérations et des actions mises au service de tous.

Marcel DANDALEIX

LA VIE COMMUNALE

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Analyse financière

Les comptes administratifs des 4 budgets de l'exercice 2016 ont été approuvés à l'unanimité par le conseil municipal réuni en mairie le 3 avril 2017 en présence de Madame CHANCY trésorière.

Ces budgets (principal, service des eaux, lotissement et CCAS) rendent compte des dépenses et recettes réellement effectuées sur cette année 2016. Ils sont calculés à partir des dépenses et des recettes de l'activité courante mais aussi des investissements avec le but d'apprécier la santé financière de la commune.

Dans la continuité des années précédentes, l'objectif est toujours de préserver un résultat de fonctionnement courant pour assurer les services essentiels à la vie de tous les jours et d'affronter de nouveaux investissements afin de garantir à chacun un niveau de vie satisfaisant, de répondre à la légalité et de coller au plus près aux évolutions de l'environnement.

Budget principal de la commune

1 Section de fonctionnement de la commune

Il s'agit de présenter et d'analyser dans cette section les dépenses et les recettes courantes effectivement réalisées du 1^{er} au 31 décembre 2016.

	2016	2015	Variations
Charges à caractère général	71 732	62 288	9 444
Charges de personnel	83 865	83 647	218
Atténuations de produits	1 521		1 521
Charges de gestion courantes	24 071	24 496	-425
Charges financières	1 630	1 797	-167
Total dépenses réelles	182 819	172 228	10 591

Atténuation de charges	371	131	240
Services, domaine et ventes	14 179	14 516	-337
Impôts et taxes	110 136	96 836	13 300
Dotations et participations	82 407	87 681	-5 274
Autres produits gestion courante	20 843	16 026	4 817
Produits financiers, exceptionnels	3 104		3 104
Total recettes réelles	231 040	215 190	15 850

Excédent réel	48 221	42 962	5 259
Opérations d'ordre	-4 473	-3 581	-892
Résultat exercice	43 748	39 381	4 367

Excédents reportés (réserves)	180 615 135 201 +45 414(3A)	167 204 121 790+45 414 (3A)	13 411
Résultat total avec report	224 363	206 585	17 778

L'année 2016 est marquée par un résultat de fonctionnement de 43 748 € en augmentation de 11 % par rapport à 2015. Il est supérieur au résultat moyen des 5 dernières années (39 931 €). Il a été obtenu par des dépenses certes en augmentation de 6 % mais accompagnées de recettes elles aussi en progression.

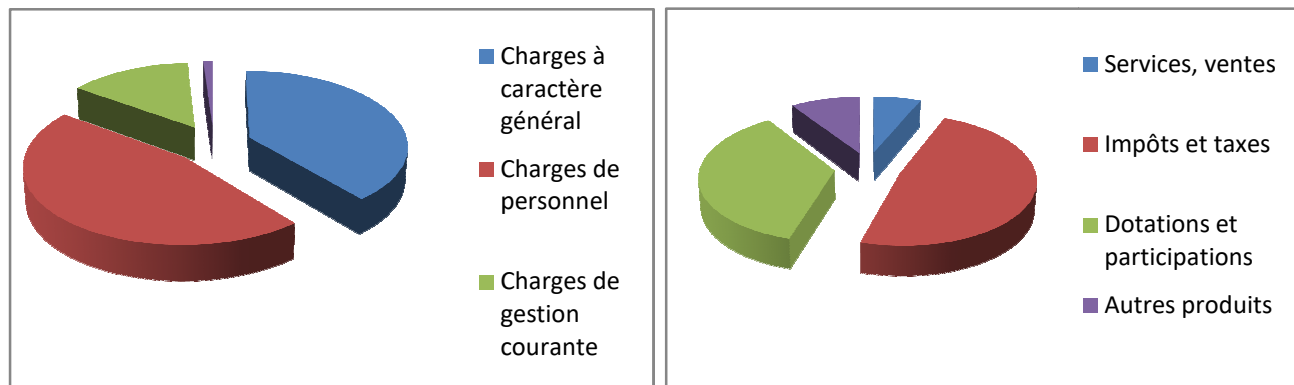
Avec le report des années précédentes **le résultat total de fonctionnement atteint le montant appréciable de 224 363 €**. Les 45 414 € provenant de la dissolution de la communauté de communes des 3A sont encore présents sur ce budget.

Les dépenses d'un montant de 182 819 € progressent régulièrement en particulier les dépenses à caractère général avec les fournitures d'entretien, petits équipement, entretien de la voirie. Ces dépenses permettent de garantir un service le plus adapté aux besoins des habitants de la commune.

Les autres dépenses sont contenues pour cet exercice. Les dépenses concernant l'endettement (intérêts des emprunts sont très faibles (1% du total des dépenses réelles). Cette indépendance financière est toujours à souligner.

Dépenses 2016

Recettes 2016



Les recettes s'élèvent à 231 040 €. Elles ont progressé de 15 850 € (7 %). La baisse des dotations et participations de 5 274 € a été largement compensée par la hausse des autres postes, la ligne impôts et taxes assurant toujours la principale source de revenu (48 %).

Ces recettes permettent ainsi le résultat ou **excédent d'autofinancement annuel de 43 748 €** qui va permettre de financer avec les réserves, les investissements futurs en particulier le Plan d'Aménagement du Bourg.

2 Section d'investissement de la commune

Dépenses

Dépenses d'investissement Commune	2016		2015	
	Mandats émis	A réaliser	Mandats émis	A réaliser
Plan local d'urbanisme (PLU)	7 604	5 000		
Réhabilitation Bourg et Eglise	12 144	10 636	1 896	7 800
Extincteurs	342		996	
Matériel et petits équipements	3 200	1 800	1 524	
Aménagement poste	8 089		2 388	
Voirie	17 000		19 569	
Stade	2 976			
Site internet			936	
Bibliothèque			30 634	
Cimetière	5 154			
Elargissement entrée Mairie	4 383			
Eclairage public		5 000		
Total opérations d'équipement	60 892	22 436	57 943	7 800
Remboursement emprunts (capital)	4 265		4 932	
Total dépenses financières	4 265		4 932	
Total dépenses investissements	65 157	22 436	62 875	
Opération d'ordre	1 578			
Déficit reporté	39 104		29 550	
Total définitif (avec report)	105 839	22 436	92 425	7 800

Pour cette année 2016 les investissements réellement effectués ont atteint 60 892 € (2 949 € de plus qu'en 2015) et les investissements engagés mais non réalisés s'élèvent à 22 436 €.

Avec toujours le souci d'améliorer les infrastructures de nombreux postes ont été rénovés, renouvelés (voirie, poste, cimetière, matériel, stade, sécurité). On note le démarrage du Plan d'Aménagement du Bourg et de l'église (études) et du plan local d'urbanisme.

Recettes

Recettes d'investissement Commune	2016		2015	
	Titres émis	A réaliser	Titres émis	A réaliser
Subvention d'investissement	30 371	4 851	8 567	20 933
Total recettes d'équipement	30 371	4 851	8 567	20 933
FCTVA (Fonds de compensation TVA)	8 082		18 172	
Dépôts et cautionnement et taxes	1 775		2019	
Immobilisations financières	3 753			
Excédents de fonctionnement	25 971		20 983	
Total recettes financières	39 581		41 174	
Total recettes réelles	69 952		49 741	20 933
Opération d'Ordre	6 051		3 581	
Total opérations d'ordre	6 051		3 581	
Total recettes d'investissement	76 003	4 851	53 322	20 933

Les moyens de financement ont été apportés essentiellement par des subventions 43.4 % (sur investissements antérieurs) et des réserves (37.1 %).

Au final, les recettes d'investissement ne couvrent pas pour 2016 les dépenses d'investissement, mais le résultat de fonctionnement total étant largement positif à 224 363 €, **il reste un Fonds de roulement ou réserve financière de 194 527 € pour toujours atténuer l'impact financier du lotissement du poteau, autofinancer une partie de l'aménagement du bourg, mener à bien le plan local d'urbanisme et autres investissements de rénovation de nos équipements.**

Budget du service de l'eau potable et assainissement 2016

1 Section d'exploitation (fonctionnement)

Service de distribution eau potable et assainissement	2016	2015	Variation
Charges à caractère général	27 266	22 674	4 592
Charges de personnel	12 000	10 000	2 000
Charges de gestion courantes	438		438
Intérêts des emprunts	4 663	5 024	-361
Charge exceptionnelle	611	1 148	-537
Dépenses réelles d'exploitation	44 978	38 846	6 132
Dotations aux amortissements	26 246	26 246	0
Total dépenses d'exploitation	71 224	65 092	6 132
Ventes eau et redevance	64 785	58 626	6 159
Autres produits		70	-70
Recettes réelles d'exploitation	64 785	58 696	6 089
Quote-part des subventions d'inv versée au résultat et autres	9 299	7 240	2 059
Total recettes d'exploitation	74 084	65 936	8 148
Excédent exercice (réel)	2 860	844	2 016
Excédents reportés	10 480	9 636	844
Total définitif (avec report)	13 340	10 480	2 860

Le résultat d'exploitation 2016 est de 2 860 €. Il est en progression de 2 016€. Les ventes d'eau et redevances sont suffisantes pour couvrir les charges d'ordre courant pour le bon fonctionnement de ce service de l'eau mais aussi les intérêts des nouveaux emprunts et amortissements liés aux équipements conséquents réalisés ces dernières années.

2 Section d'investissement

Dépenses

Dépenses d'investissement Service Eau	2016		2015	
	Mandats émis	A réaliser	Mandats émis	A réaliser
Assainissement toilettes du bourg		21 500		
Total opérations		21 500		
Remboursement des emprunts	10 019		9 658	
Total dépenses financières	10 019		9 658	
Total dépenses réelles	10 019	21 500	9 658	
Opérations d'ordre	7 240		7 240	
Total dépenses d'investissement	17 259	21 500	16 898	
Report	0		35 337	
Total définitif	17 259	21 500	52 235	0

Cette section est caractérisée par aucune dépense d'investissement proprement dite sur le réseau d'eau et par l'annonce en « à réaliser » de l'assainissement des toilettes du bourg, les remboursements des emprunts étant effectués.

Recettes

Recettes d'investissement Service Eau	2016		2015	
	Titres émis	A réaliser	Titres émis	A réaliser
Subventions d'investissement	0	7 166	44 173	
FCTVA et autres recettes	19 559		18 454	
Total recettes réelles	19 559	7 166	62 627	
Opérations d'ordre	26 246		26 246	
Total recettes d'investissement	45 805	7 166	88 873	
Excédent d'investissement reporté	36 638		0	
Total recettes d'investissement	82 443		88 873	0
Solde Section investissement	65 184		36 638	

En parallèle des dépenses d'investissement, aucune recette n'est effectivement encaissée pour cette année 2016, une subvention en « à réaliser » est notée pour les nouvelles toilettes du bourg et les opérations d'ordre se compensent globalement avec la section d'exploitation.

Le solde final de cette section investissement laisse un solde positif appréciable de 65 184 € auquel on peut ajouter le solde de 13 340 € de la section d'exploitation pour obtenir un fonds de roulement ou réserve financière de 78 524 € pour faire face à de nouvelles dépenses toujours possibles sur ce réseau d'eau vieillissant.

Budget du lotissement

Le budget 2016 du lotissement est composé essentiellement par le remboursement d'emprunt contracté au moment du changement de communautés de communes. Au 31 décembre 2016 il se monte à 85 000 €. Aucune vente n'a toujours pas été réalisée.

Budget du CCAS

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Fêtes et Cérémonies	1 840	Recettes réelles	2 027

Le résultat de cette année 2016 s'élève à 187 € ce qui donne avec les réserves de 1 884€ un excédent total de 2 071 €.

Marcel DANDALEIX

ETAT CIVIL 2017

NAISSANCES :

Justin SERINDOU

de Mathieu SERINDOU et de Aline MADRIAS

Le 5 avril 2017 le Poteau

Zélie, Catherine DUTHEIL

de Clément, Baptiste DUTHEIL et de Margot AUDRERIE

Le 20 octobre 2017 au Monteil



FÉLICITATIONS

Justine, Marguerite BUGE

de Julien BUGE et de Marion, Amandine DECOMBAT

Le 1^{er} novembre 2017 Le Péage

MARIAGES :

M. Julien, Frédéric, Claude RODRIGO et Mme Anne-Fleur Marcelle Renée VERGNAUD

Le 7 janvier 2017 Le Bois de Bourzat

M. Julien, Vincent, BOETTO et Mme Anne-Laure Marie Isabelle COMBY



DECES :

Bernard REBIERE, Le Theillet, le 4 octobre à Brive la Gaillarde



LA VIE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

D'ORGNAC SUR VEZERE

Le Centre Communal d'Action Sociale a poursuivi son action cette année.

Les membres du CCAS se sont relayés, comme d'habitude, pour rendre visite en mai aux aînés de 70 ans et plus à l'occasion de la fête des mères et des pères, en apportant une fleur, petit geste très apprécié. Ces visites sont l'occasion d'échanger avec les aînés, d'être à l'écoute et de leur permettre de se sentir considérés.



Autre action organisée à l'attention des aînés : le repas de fin d'année. Les membres du CCAS apportent les invitations personnellement à chaque domicile. Le repas se déroule en décembre à l'approche des fêtes de fin d'année. Dans une ambiance conviviale et chaleureuse, tout le monde se retrouve à la salle polyvalente « Paul Comby » pour passer une après-midi entre amis. Dans la salle décorée par les membres du CCAS, les retrouvailles se déroulent de façon agréable.

Les personnes qui ne peuvent pas participer au repas (pour des raisons de santé ou autres) reçoivent ensuite la visite des membres du CCAS qui leur apportent un colis gourmand, autre occasion d'aller à leur rencontre.

Dans le courant de l'année le CCAS a rempli son rôle en venant en aide à une famille qui avait sollicité son intervention.

D'autres actions seront envisagées l'année prochaine lors des réunions du CCAS.

Milena LOUBRIAT



TARIFS COMMUNAUX 2018

Location de la salle polyvalente des Fombiardes :

☞ particuliers habitants de la Commune :	
- salle seule	95 €
- salle + cuisine + four électrique.....	150 €
☞ particuliers extérieurs à la Commune :	
- salle seule	150 €
- salle + cuisine + four électrique	200 €

Participation aux frais de chauffage pendant la période d'hiver,

soit du 1^{er} octobre au 31 mai..... 30 €

☞ Réunions diverses en semaine	gratuit
☞ Associations communales	gratuit

Service de l'Eau :

Tarif du m³ d'eau1 € 13

Abonnement.... 64 € 00

Frais de raccordement des compteurs d'eau au réseau communal :

☞ Forfait pour la pose d'un nouveau compteur 620 € TTC

Ce forfait comprend 10 m de tranchée + le coffre + le tuyau + le compteur. Au-delà le coût reste à la charge du propriétaire en fonction du tarif 2018 des matériaux majoré des heures de main d'œuvre des agents et/ou de l'entreprise qui interviendra

☞ Pose d'un compteur au lotissement du Poteau et changement compteur d'eau seul : le coût sera déterminé en fonction du tarif 2018 des matériaux nécessaires + 1 heure de main d'œuvre

Redevance assainissement collectif du Bourg :

☞ Part fixe 160 € TTC

☞ Part variable : basée sur l'impôt foncier bâti 2017 de chaque abonné x 0 € 03

Concessions du cimetière :

1 m ² pour emplacement cavurne : 70 €	} perpétuelle
3 m ² : 100 € 00	
6 m ² : 180 € 00	

Case du columbarium : 600 € avec une concession de 50 ans

INFORMATIONS PRATIQUES

Cartes Nationales d'Identité et Passeports :

Au titre des trois communautés de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, du Pays d'Uzerche et de Vézère-Monédières-Millesources, sous l'égide du PETR, un dispositif mobile de recueil des données permettant de formuler une demande ou renouvellement de Carte Nationale d'Identité et de passeports est à votre disposition sur 8 communes du territoire.

Ce dispositif, en sus des appareils fixes permanents installés à UZERCHE, OBJAT et TREIGNAC, sera présent à Saint Ybard, Saint Sornin Lavolps, Orgnac sur Vézère, Vigeois, Salon la Tour, Condat sur Ganaveix, Chamberet et Lubersac.

Les personnels communaux de ces 8 communes ont été formés à l'utilisation de ce dispositif et ont ainsi reçu une habilitation pour accueillir le public aux jours et horaires suivants, à compter du mois de novembre :

ORGNAC SUR VEZERE : 1^{er} lundi du mois, 14h-17h

[Merci de bien vouloir prendre rendez-vous auprès de la mairie au 05.55.98.94.01](tel:05.55.98.94.01)

Saint Sornin Lavolps : 1^{er} mardi du mois, 9h-12h 14h-17h

Lubersac : 1^{er} mercredi du mois, 9h-12h 14h- 17h

Vigeois : 1^{er} jeudi du mois, 9h-12h

Saint Ybard : 1^{er} jeudi du mois, 14h-17h

Salon la tour : 1^{er} vendredi du mois , 9h-12h

Condat sur ganaveix : 1^{er} vendredi du mois, 14h-17h

Chamberet : 2^{ème} lundi du mois, 9h-12h.



Règle d'urbanisme à respecter :

Vous envisagez entreprendre des travaux d'aménagement extérieur de construction ou toute autre réalisations....

Une déclaration préalable de travaux s'impose.

Explications :

Alors que pour certains travaux de grande importance, obtenir un permis de construire est indispensable, d'autres constructions ou aménagements plus modestes ne sont pas soumis à la délivrance d'un permis.

Ceux-ci doivent toutefois être précédés d'une déclaration de travaux. Cela concerne toute création d'une surface de plancher inférieure à 20 m² (au-delà de celle-ci demande d'un permis de construire).

Une déclaration préalable aux travaux est un document qui permet à l'administration de vérifier que ces travaux respectent les règles d'urbanisme en vigueur.

Cette déclaration est obligatoire pour les réalisations de faible importance comme la construction d'un garage ou d'un abri de jardin, l'extension, la modification de l'aspect extérieur de votre habitation, ravalement de façade, construction d'une piscine, aménagement d'une véranda, voir édifier une clôture entre-autre.

Pour réaliser une déclaration préalable aux travaux, vous devez vous rendre en mairie et remplir le formulaire CERFA selon le type de travaux concernés.

Après demande en mairie, si vous ne recevez pas de réponse (négative ou demande de délai) de l'administration pendant un mois, le projet est autorisé. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivants l'autorisation.

Un défibrillateur automatique est à votre disposition devant la mairie

Un défibrillateur est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Seuls des chocs externes sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si elle détecte un rythme choquable, la machine permet de délivrer un choc électrique, ou « défibrillation ».



Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi - Mardi – Jeudi – Vendredi : 8 h 30 – 12 h 30 – 13 h 30 – 17 h

Tél : 05.55.98.94.01 Fax : 05.55.73.79.37

Courrier électronique mairie.orgnac@wanadoo.fr Site internet : www.orgnac.fr

Salle polyvalente des Fombiarden : 05.55.73.72.35 Stade : 05.55.73.14.13

Permanence de M. le Maire : tous les vendredis après-midi sur Rendez-vous

Maison de la solidarité départementale :

Les permanences de l'Assistante Sociale ont lieu sur rendez-vous.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la MSD d'Uzerche au **05.19.07.83.70**

Permanence à Uzerche le jeudi de 9h15 à 12h sur rendez-vous

Assistante sociale Mme ROLAND

Compteurs d'eau :

Il est rappelé que chaque personne détentrice d'un compteur d'eau doit assurer, en période hivernale, la protection de celui-ci. En cas de gel, ce compteur sera remplacé par les employés communaux et le coût sera facturé par la commune.

Secours catholique :

Une antenne est ouverte à VIGEOIS au premier étage de la mairie. Elle est destinée à toutes les populations de Vigeois et du canton. (Président M.FANTI Jean-Claude 05.55.98.92.14)

Jours et horaires d'ouverture :

- le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, de septembre à juin, de 15 h à 17 h
- le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, de juillet et d'août, de 9 h 30 à 11 h 30.

COORDONNEES UTILES :

Gendarmerie de VIGEOIS	05 55 98 91 34	ou le	17
EDF (dépannage)	09 726 750 19		
Pompiers	18		
SAMU ou SMUR	15		
Médecin de garde	15		
Instance Coordination			
De l'Autonomie – UZERCHE	05 55 73 26 53		
Centre Hospitalier – BRIVE	05 55 92 60 00		
CENTRE ANTI POISON	05 56 96 40 80		
INFO DROGUE	08 00 23 13 13		
SIDA INFO SERVICE	08 00 84 08 00		
ENFANCE MALTRAITEE	08 00 05 41 41	OU	119
SOS AMITIES (Limoges)	05 55 79 25 25		
SOS VIOLENCES CONJUGALES	05 55 88 20 20		
France TELECOM (Dépannage)	10 13		
France TELECOM (commercial)	10 14		
La Poste – VIGEOIS	05 55 98 49 22		

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

17 février : Moules frites organisé par le Club Athlétique Ornacois

24 Février : Concours de belote à la maison de la chasse avec de nombreux lots de valeur.

10 mars : Repas organisée par le comité des fêtes

17 mars : Loto organisé par le Club Athlétique Ornacois

24 mars : Repas de chasse, organisé par la société de chasse « Ornac
propriétaires » à la salle polyvalente

1^{er} mai : Traditionnel repas, avec casse-croute le matin, organisé par la Société
de Chasse Communale à la « La Maison de la Chasse »

08 mai : Repas des anciens combattants à la salle polyvalente

19 mai : Bourse aux plantes, place de la mairie à Voutezac, organisée par Familles Rurales
de 14h à 16h30

30 juin et 1^{er} juillet : Fête annuelle de la Saint-Martial

3 août : Soirée conviviale et musicale organisée par l'Association des Amis de l'Eglise Saint-
Martial d'ORNAC/VEZERE suivie d'un repas avec le célèbre accordéonniste Fred Langlais

02 septembre : Vide-greniers et repas dans le Bourg organisé par Familles Rurales et le
Comité des Fêtes

31 décembre : Réveillon de la Société de Chasse Communale à la salle
polyvalente des Fombiarden

et une fois/mois : Atelier cuisine organisé par Familles Rurales

REPORTAGE PHOTOS SUR LES ANIMATIONS COMMUNALES

		
20 janvier : Repas atelier cuisine	21 janvier : Vœux du Maire	25 février : Repas africain du comité des fêtes
		
08 mai : cérémonie au monument	20 mai : Bourses aux plantes	22 juin : feu de la Saint Jean
		
02 juillet : la fête votive	7 août : concert à l'église AESMOV	03 septembre : le vide-grenier
		
22 octobre : concours de soupe	11 novembre : cérémonie au monument	8 décembre : Téléthon

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les amateurs de livres, les passionnés de lecture sont toujours les bienvenus à la bibliothèque d'Orgnac.

Voilà maintenant deux ans que notre bibliothèque a été inaugurée. Son fonctionnement est assuré grâce au bénévolat de 5 personnes (Monique Célérrier, Pascale Golfier, Colette Dubernard, Raymonde Ducloux et Francine Mespoulhès encadrées par Milena Loubriat) qui se succèdent lors des permanences.

Les horaires d'ouverture sont inchangés :

Tous les lundis de 14h30 à 16h30

Les mercredis des semaines impaires de 15h à 17h

Les samedis des semaines paires de 10h à 12h

Le renouvellement des exemplaires en dépôt de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BdP) se fait de deux façons : soit en allant à la BdP à Tulle, soit par la venue du Bibliobus. Cette année nous sommes allées à Tulle le 28 septembre et le bibliobus est venu deux fois le 19 mai et le 11 décembre ; en procédant de la sorte tous les exemplaires en prêt de la BdP ont été renouvelés dans l'année. Une navette passe une fois par mois pour récupérer les livres demandés par d'autres bibliothèques ou pour déposer ceux réservés par nos soins. N'hésitez pas à demander des livres qui, s'ils ne sont pas en dépôt, pourront être demandés à la BdP à Tulle.

Un fond appartenant à la commune a été constitué avec les dons et les achats de nouveautés, notamment lors du Concours de soupes qui a lieu en octobre avec la présence d'écrivains locaux.

Dans la salle de lecture trois ordinateurs sont à la disposition du public pour se connecter à internet pour faire des recherches, des démarches en ligne (de plus en plus requises par les administrations).

Le Club Orgnac Amitié a renouvelé son atelier initiation à l'informatique qui s'adresse à toutes les personnes intéressées ; celui-ci se déroule tous les vendredis à 14h.

Milena LOUBRIAT

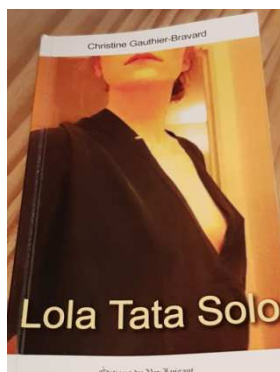


LES NOUVEAUTES DES AUTEURS ORGNAOIS

Christine GAUTHIER-BRAVARD

« Lola tata solo », éditions du Ver Luisant, est le 13^{ème} roman de Christine GAUTHIER-BRAVARD, présenté à la Foire du Livre de Brive cette année.

« Un roman court qui bouscule tous les attendus d'une fête de Noël en famille, car l'héroïne a annoncé à sa famille qu'elle ne viendrait pas seule, cette année, pour l'occasion... Mais qui l'accompagnera ? Et quels bouleversements cette venue va-t-elle entraîner dans la vie de Lola et celle de ses proches ? Une histoire de liberté et de courage »



d'après « La Montagne »

Benoît PEYRE

« A la poursuite des morilles de feu » c'est un livre d'un genre nouveau, dans sa longue bibliographie consacrée aux champignons, que Benoît Peyre publie en cette saison de cueillette. A la poursuite des morilles de feu est un étonnant voyage en Colombie Britannique, cette région du Canada qui borde l'océan Pacifique. Une région ravagée tous les ans par des incendies de forêts monstrueux en intensité et en surface touchée et qui sert de lit, chaque printemps suivant ces sinistres, à une poussée spectaculaire de morilles.

En compagnie de deux morilleurs, Benoît Peyre a arpenté les chemins forestiers et les brûlis, crapahuté sur des pentes à 70%, bu dans les rivières, admiré à l'horizon glaces éternelles et volcan égoué, il s'est baigné dans des sources d'eau chaude, guettant à chaque pas les signes de présence d'animaux sauvages pas tous pacifiques ; les grizzlis sont nombreux dans ces contrées.

Au bout de ce périple de huit jours, 72 kg de morilles (tormentosa, conica, esculenta et verte) récoltées dans une nature en plein renouveau, séchées sur place ou vendues à un collecteur professionnel. « C'est une quête très rapidement rémunératrice, constate le mycologue averti. Chaque année, seuls quelques milliers de morilleurs opèrent ainsi, mais il se perd des milliers de tonnes de morilles tous les ans » ...



Blandine HUTIN-MERCIER (La Montagne)

LES ECURIES D'ORGNAC

Le 9 Septembre, les Écuries d'Orgnac ont ouvert leurs portes et démarré leur activité.

Poney club / écurie de propriétaires, nous sommes situés à Vaynas, et nous vous accueillons pour vous faire découvrir les joies de l'équitation.

Nos poneys ont tous été sélectionnés pour leur mental, et leur grande gentillesse envers les enfants. Ils sont dressés de façon à faire découvrir l'équitation de façon ludique et amusante aux enfants dès l'âge de 3 ans.

Tout au long de l'année, Alexandra, monitrice d'équitation diplômée d'état vous propose:

- cours d'équitation tout niveaux et tout âge
- stages
- animations diverses
- passages et validation de galops
- pensions pré/boxe
- baptêmes poney

Nous intervenons également avec nos poneys sur les manifestations et fêtes locales, pour faire des promenades et baptêmes.

Nous disposons de diverses installations:

- écurie intérieure entièrement abritée
- aire de pansage couverte
- manège couvert
- carrière en sable

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons aux écuries, pour faire votre connaissance ou prendre rdv.

Pour nous contacter :

Les écuries d'Orgnac

Vaynas

19410 Orgnac Sur Vézère

Téléphone : 06 33 79 52 01

Mail : lesecuriesdorgnac@outlook.fr



LES CHEVAUX DU MIALET



Située au Mialet, à Orgnac-sur-Vézère, en Corrèze, à 15 minutes de Pompadour, Objat ou Vigeois, notre écurie de propriétaires privilégie le bien-être animal avant tout et peut accueillir une vingtaine de chevaux.

Nous vous proposons des pensions chevaux / poneys, soins, retraite, travail du cheval...

Tél : 06.33.53.67.88

Les cavaliers de tous horizons sont les bienvenus !

Que vous pratiquiez le dressage, l'équitation éthologique, le cso, la randonnée, le trec, le cross, l'équifeel ou même tout simplement le câlin, vous trouverez tout ce qu'il faut :



Un rond de longe de 20m



Terrain de Cross / PTV



Rond d'Havrincourt



**Carrière 20mx40m
(bientôt 25mx60m)**



Manège



Chemins de balade



Matériel d'obstacle



Matériel d'équifeel



Carrière 15mx25m

Pour que ce coin de paradis soit accessible aux petits budgets, le prix de nos pensions démarre à **100€ par mois**. Toutes nos formules comprennent l'hébergement du cheval au pré avec abri, le foin, les pierres à sel, l'accès aux installations, à la sellerie et à la douche.



Retrouvez tous nos tarifs sur notre site :
<https://sites.google.com/site/leschevauxdumialet>

LES TRAVAUX COMMUNAUX

TRAVAUX 2017

Cimetière :

- Pose d'un portillon au local container :



- Peinture des trois piles de l'entrée :



- Modification du grand portail avec fermeture sécurisée et petit portillon pour passage piétons :



-Abattage des arbres en amont du parking pour implantation d'un nouveau candélabre (éclairage entrée du cimetière)



Ces travaux ont été réalisés par les agents.

- Mise en place d'un nouveau transformateur en remplacement de celui situé à la salle « ancienne forge » Travaux réalisés et financés par ENEDIS avec enfouissement de la ligne Basse tension.



Eglise :

- **Modification de raccordement électrique :**

Ce branchement est réalisé sans extension du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage ERDF.... branchement complet souterrain.

Le coffret électrique intérieur est disposé à l'extérieur face Est de l'église avec confection d'une niche avec encastrement.

Le branchement électrique est relié à l'intérieur de la sacristie.



- coût : 3131,00 euros H.T à charge pour la commune

(financement chiffré dans le projet global d'aménagement du bourg)

Ces travaux anticipent le projet de rénovation intérieure de l'église.



Voirie :

- **Fauchage – débroussaillage des routes :**

Travaux confiés à l'entreprise de travaux agricoles BUFFIERE domiciliée à St Viance

Prévision : 3 passages annuels dont le 3^{ème} réalisé en Novembre avec un débroussaillage complet : banquettes, talus, fossés.

- coût annuel : 4054,00 euros H.T

- **Réfection des chaussées :**

Travaux confiés à l'entreprise de travaux publics J.M.FREYSSINET domiciliée à Objat :

Localisation des travaux réalisés :

- route de Puymirol :
revêtement bicouche sur 320 m2

- coût : **2160,00 euros H.T**



- route de Laborie :
renforcement ponctuel de chaussée,
revêtement tricouche sur 120 m2

- coût : **1962,00 euros H.T**



- petite route de la chapoulie :
calage de rives avec piquets de châtaignier
reprofilage manuel en concassés sur 30ml

- coût : **3918,00 euros H.T**

- route chez Mme Allemandou et Mr Monteil, le bourg :
décapage, délignement des rives

saignées d'ancrage et empierrement

reprofilage général avec revêtement bicouche sur 195 m2

- coût : **2291,25 euros H.T**



Eclairage public :

Travaux réalisés en collaboration avec la Fédération Départementale d'Electrification qui intervient financièrement après étude de chaque dossier. Le bureau d'étude SOCAMA chiffre celui-ci et délègue, après bon pour accord de la mairie, l'entreprise Contant de Lubersac pour l'exécution des travaux.

- lotissement « le Poteau »
pose d'un coffret de commande et d'une horloge astronomique

8 candélabres existants alimentés
- coût à charge de la commune : **1000,00 euros**
- Rénovation de l'éclairage public aux Fombiardenes :
Remplacement des 6 luminaires sur support en luminaires fonctionnels ABEL M8 41 D

Coût à la charge de la commune : **2000,00 euros**
- Descente au cimetière :
Pose de 2 candélabres

Dépose d'un candélabre existant

Construction d'un réseau souterrain avec candélabre à placer face à l'entrée du cimetière
- coût à charge de la commune : **2416,67 euros**
- dissimulation ligne Basse tension :

Dépose ligne aérienne

Pose de 70 ml basse tension en souterrain
- coût à charge de la Fédération départementale d'électrification
réalisation en coordination avec ENEDIS

Réseau télécommunication :

- descente au cimetière :
enfouissement du réseau

dépose de 3 supports
- coût à la charge de la commune : **1380,00 euros**

Aménagement des toilettes publiques :

Comme nous vous l'indiquions et l'avions programmé, cet aménagement a été réalisé durant le 1^{er} semestre 2017. La ponctualité des entreprises, la rigueur du cabinet d'architecture (Delpech de St Pantaléon de Larche) sont à mentionner, ces nouvelles toilettes étaient opérationnelles pour notre fête votive de Juillet .
Entreprises retenues ayant participé à cette réalisation :

- Maçonnerie :
Entreprise LESPINAS Hervé

La Grafeuille

19210 Montgibaud



- coût : **4802,00 euros H.T**
- Menuiserie :
 Entreprise PIRONTE
 Les Alleux
 19830 Favars
- coût : **5572,97 euros H.T**
- Plomberie /sanitaire :
 Entreprise GOULMY
 19130 St Aulaire
- coût : **4346,06 euros H.T**
- Electricité :
 Entreprise Rue/élec (Christophe Rue)
 19130 Objat
- coût : **1763,98 euros H.T**
- Carrelage :
 Compagnons carreleurs associés
 St Pantaléon de Larche
- coût : **1363,10 euros H.T**
- Peinture :
 Entreprise CHAGNEAU
 Beyssac
- coût : **3021,04 euros H.T**
- Honoraires maîtrise d'œuvre :
 Cabinet Delpech
 Saint Pantaléon de Larche
- coût : **2800.00 euros H.T**



Date de réception des travaux : Lundi 29 Mai 2017

Montant total de l'opération : 23620.37 euros H.T

Pour information : la commune a bénéficié, pour cette opération, d'une aide de l'Etat (D.E.T.R) de 40% au titre de la mise en accessibilité d'espaces publics.

AMENAGEMENT DU BOURG :

Nous nous étions quittés, lors de la diffusion du dernier bulletin municipal, en mentionnant que l'acte d'engagement avait été signé le 26 Octobre 2016, en attendant la remise d'un Avant projet.

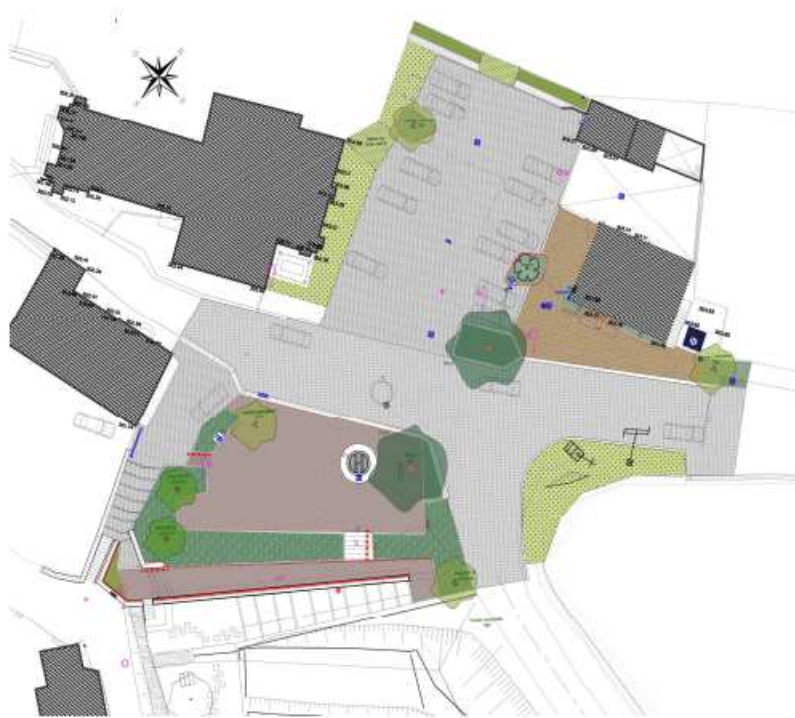
Pour mémoire, le cabinet d'architecture : LEHUGER/BRIDIER,(paysagistes D.P.L.G) domicilié à Saint Priest de Ligoure 87800 assure la Maîtrise d'œuvre, alors que Corrèze Ingénierie, représenté par Monsieur MARTINEZ reste Assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Rappel :

Le projet global de l'aménagement du centre bourg est défini en 5 secteurs :

Seuls, à ce jour, le secteur I (place de l'église côté Forge) et le secteur II (place de l'église côté balcon) sont à l'ordre du jour.

Ils entrent dans la tranche définie comme 'ferme' sachant que les autres secteurs III(place de l'église côté portail) IV (jardin en terrasse) et V (vallon et combe) sont classés dans la tranche optionnelle.



Durant le 1^{er} semestre 2017, diverses réunions avec le cabinet de maîtrise d'œuvre ont permis d'affiner en détail les points techniques et financiers du dit projet.

En fonction de la nature des travaux, des lots bien distincts ont été définis :

Lot n° I : déplacement des ouvrages : fontaine et container à ordures ménagères

Lot n° II : VRD et Maçonnerie

Lot n° III : serrurerie

Lot n° IV: végétaux

Des travaux seront réalisés en régie comme le déplacement du “travail”, réfection du mur de soutènement, dépose du grillage existant sur muret, branchement et raccordement de l’eau à la fontaine, plantation des végétaux entre autre ...

Le dossier de consultation pour les entreprises a été mis en ligne fin Aout 2017 sur le site centreofficielles.com pour les lots I-II-III

Calendrier établi pour les étapes suivantes :

En mairie :

- réponses globales pour le jeudi 21 septembre à 12 heures
- ouverture des plis ce même jour à 14 heures
- rapport de l’analyse des offres : jeudi 5 Octobre
- notification des entreprises : mercredi 25 Octobre
- signature des dossiers et engagement des entreprises :vendredi 24 Novembre.

Désignation des entreprises avec montant des travaux :

Déplacement des ouvrages :

- fontaine et container à ordures ménagères :

Entreprise **MOURY MTB à Troche****9100,00 H.T**

Maçonnerie et V.R.D :

- travaux préliminaires, installation de chantier
- terrassement
- assainissement
- Bordures et caniveaux
- Revêtements
- Maçonnerie
- Signalisation
- Eclairage

Entreprise **EUROVIA. PCL agence de Brive****119749,70 H.T**

Serrurerie :

- rambarde et main-courante en fer forgé

Entreprise **PASCAL à Malemort**..... **.9150,00 H.T**

Végétaux (fournitures)

- arbres à tige, arbustes ,plantes vivaces
- paillage couvre sol, tuteurs

Pépinières **MIRAT à Ussac**.....**3534,00 H.T**

Autres charges :

Raccordement boitier à l’église :

- réalisé par ENEDIS
- coût à charge de la commune :**3131,18 HT**

Déplacement Mât d’éclairage :.....1500,00 HT

Imprévu actualisation 1 %	1 461.00 HT
Honoraires.....	13447,50 HT
Total.....	161 072.00 HT
T.V.A 20%.....	32 214.40 HT
TOTAL TTC.....	193 286.40 € HT

Rappel des Aides :

Aide du département au titre des aménagements de bourg (2ans)

- 2017 100 000 x 50% 50 000 €
- 2018 52 444 x 50%.....26 222 €

Aide du département (route départementale)13680,00 €

Aide de l'état au titre de l'accessibilité.....33120.00 €

Total..... 122 822.00 €

Reste à charge pour la commune :..... 38 250.00 € HT

Calendrier prévisionnel du déroulement des travaux :

- 1^{ère} quinzaine de Décembre 2017 : Déplacement des ouvrages : Entreprise MOURY MTB Troche
- à compter de 2^{ème} quinzaine de Janvier 2018 : intervention d'EUROVIA : terrassement, revêtements V.R.D , maçonnerie, éclairage Echéance : fin Mars 2018
- intervention Serrurerie PASCAL : Mise en place des ouvrages métalliques : Réalisation courant Mars 2018
- Plantation des végétaux assurée par nos soins : réalisation au printemps 2018

Organisation du chantier :

- la salle « ancienne forge » servira de local de chantier aux entreprises.
- Les réunions de chantier se feront les Mardi matin

Monsieur LEHUGER assurant la maîtrise d'œuvre du chantier, rappelle aux entreprises que ce projet d'aménagement de bourg reste **sobre** mais **exigeant qualitativement**.

Paul FREYSSINET

APPLICATION DE NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

L'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de notre commune se poursuit selon le calendrier établi avec le cabinet d'études URBADOC de Toulouse, chargé de nous accompagner dans ce dossier.

Pourquoi élaborer un PLU ?

Actuellement, et jusqu'à l'entrée en vigueur du PLU, la commune n'a pas de document d'urbanisme : c'est donc le règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'applique et c'est l'État qui instruit nos autorisations d'urbanisme (permis de construire, etc.) selon la règle de constructibilité limitée. Le maire signe ces autorisations d'urbanisme au nom de l'État.

Le fait de disposer d'un PLU permettra de prendre en compte les spécificités de notre territoire et de choisir les orientations d'aménagement pour notre territoire, dans le cadre dicté par le législateur.

Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le PLU est un document d'urbanisme qui permet à une commune de définir **un projet pour son territoire**, en assurant le développement de la commune et une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels, la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc.

Le PLU est composé :

- D'un **diagnostic** : nous avons fourni au cabinet d'études plusieurs documents et renseignements sur les infrastructures, les réseaux, la démographie, les activités etc. qui, une fois analysés, ont permis l'établissement d'un état des lieux de notre territoire des 20 dernières années, en faisant aussi le lien avec les autres communes de la communauté de communes du pays d'Uzerche pour avoir une visibilité élargie de la situation et du contexte.
- D'un **projet d'aménagement et de développement durables** (PADD) dans lequel nous déterminons les orientations du projet d'urbanisme de la commune, en donnant des informations claires aux habitants. L'objectif est de se projeter dans le futur pour que la commune puisse prospérer et se développer dans un cadre réfléchi.
- D'un **règlement graphique** : c'est une carte sur laquelle, en fonction des choix opérés dans le PADD, le territoire communal sera classé en zones dont voici les types :
 - zones U : zones urbanisées
 - zones AU : zones non-urbanisées actuellement mais que le PLU rend constructibles
 - zones A : zones agricoles
 - zones N : zones naturelles (boisées par exemple)
- D'**orientations d'aménagement et de programmation** (OAP), qui permettront de définir des conditions d'aménagement dans les zones à urbaniser : implantation des espaces publics, des plantations, principe du tracé des voiries pour desservir la zone, éléments paysagers à mettre en valeur, orientation des bâtiments, etc.

- D'un **Règlement écrit** qui définira dans le détail les règles d'urbanisme applicables dans chacune des zones précédemment évoquées : par exemple le type de construction possible ou interdite dans chaque zone, l'aspect extérieur des constructions, leur gabarit, les règles d'implantation par rapport aux limites de propriété, etc.

Où en est-on ?

A ce jour plusieurs étapes ont été franchies.

Nous avons commencé par délibérer le 17 octobre 2016 en conseil municipal pour prescrire l'élaboration du PLU. Pour rappel nous avons bénéficié d'un groupement de commandes dans lequel sept communes de la communauté de communes d'Uzerche sont associées tout en précisant que chaque commune aura son propre PLU.

Une **première réunion publique** a eu lieu le 9 février 2017 à la salle polyvalente « Paul Comby » aux Fombiarden, pendant laquelle le cabinet d'études a présenté la procédure, qui pourrait s'étaler sur 24 mois maximum, et les différentes étapes qui la constituent.

Des entretiens individuels avec les exploitants agricoles ont eu lieu à la mairie en novembre 2016 ; lors de ces entretiens chacun a pu apporter des précisions concernant l'activité exercée et son devenir, fournissant ainsi des données précieuses quant au devenir de la profession agricole sur notre territoire. Toutes ces informations auront contribué à l'élaboration du diagnostic et à la préparation du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). A ce propos il faut rappeler que le cadre législatif, défini par le Code de l'urbanisme, impose une consommation de l'espace raisonnée et économe dans un cadre de développement durable.

La présentation du PADD à la population était l'objet de la **deuxième réunion publique** qui s'est tenue le 27 novembre à la salle polyvalente « Paul Comby » aux Fombiarden. Pour les personnes qui n'ont pas pu assister à ladite réunion, les documents présentés sont à disposition en mairie et consultables en ligne sur le site internet de la commune (www.orgnac.fr dans le menu déroulant Vie pratique).

Pendant l'élaboration de ce projet, les élus ont été sollicités ; ainsi ils ont accompagné sur le terrain les représentants du cabinet d'études dans les différents hameaux en vue de définir le **règlement graphique**. Cette partie du PLU est en cours d'élaboration actuellement. Des rencontres entre le cabinet d'études et les élus se déroulent régulièrement pour apporter le plus de précisions possibles dans l'établissement de ce zonage qui définira notre territoire pour les années à venir.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Les étapes de l'élaboration sont les suivantes :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

◇ Notification au préfet et aux personnes associées

◇ Ouverture de la concertation avec la population

PHASE D'ETUDES – 16 mois

◇ Diagnostic – 5 mois

◇ Projet d'Aménagement et de Développement durables – 3 mois

Nous en sommes à cette étape aujourd'hui

◇Orientations d'Aménagement et de Programmation – 3 mois

◇Règlement graphique – 3 mois

◇Règlement écrit – 2 mois

PROJET DE PLU (transmis pour avis) – 3 mois

◇Aux personnes publiques associées

◇Aux communes limitrophes

◇A la communauté de communes du pays d'Uzerche

ENQUETE PUBLIQUE (1 mois + 1 mois)

◇Modification éventuelle du projet

APPROBATION

Le travail sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) est engagé, ainsi que celui sur le règlement graphique. Puis viendra la rédaction du règlement écrit.

Le résultat de tout ce travail constitué des documents cités (Diagnostic, PADD, OAP et Règlements graphique et écrit) sera présenté ensuite pour avis aux personnes publiques associées : direction départementale des territoires (État), Chambre d'Agriculture, communauté de communes, aux communes limitrophes, etc.

Une fois les avis recueillis, une **enquête publique** sera ouverte : elle permettra au public de venir consulter le dossier et écrire ses observations, pendant un mois. Le commissaire enquêteur, désigné par le président du tribunal administratif, tiendra des permanences à la mairie pour recevoir toutes les personnes qui souhaitent faire des observations ou poser des questions. Les jours et les heures de la présence du commissaire enquêteur seront communiqués ultérieurement, mais nous invitons d'ores et déjà tout le monde à envisager de profiter de cette opportunité. Si les délais sont respectés, ce qui a été le cas jusqu'à présent, cette enquête pourrait avoir lieu au mois d'août.

Pour rappel en mairie un cahier de consultation est à disposition pour que chaque habitant puisse y consigner aussi ses requêtes ou observations éventuelles. Chaque demande sera analysée dans le cadre du règlement du PLU.

Si cela s'avère possible, après l'enquête publique, des modifications pourront être apportées au PLU.

Dernière étape : l'approbation du projet dans son intégralité par l'autorité compétente, c'est-à-dire le conseil municipal. Une fois le PLU applicable, le maire signera les autorisations d'urbanisme (permis de construire) au nom de la commune.

Comment se renseigner et donner son avis ?

Suite à la première réunion publique, un **cahier de concertation** a été mis en place à la mairie pour que les administrés de la commune puissent y noter toutes leurs observations ou requêtes qui seront ensuite analysées et étudiées lors de la finalisation du document. Des documents sont également consultable sur le site internet de la commune.

Milena LOUBRIAT

TRAVAUX D'ÉLAGAGE

La présente note a pour objet de présenter les fondements de la procédure d'élagage des plantations en bordure des voies communales.

L'élagage de la végétation en bordure des routes a forcément une incidence sur le bon état des chaussées et leur durée de vie qui peut être raccourcie de l'ordre de 30 %. Un bon élagage doit préserver les réseaux aériens et garantir la continuité des services d'électricité et de téléphone fixe. En même temps, la commune va être raccordée au très haut débit par la fibre optique dans le cadre du programme « Corrèze 100 % fibre 2021 ». L'élagage se révèle indispensable avant les travaux de déploiement de la fibre optique qui devraient débiter dès 2018.

Ce sont bien autant de bonnes raisons qui plaident pour l'exécution de travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avancée des plantations sur l'emprise des voies communales.

Les riverains des routes départementales ont été destinataires en septembre 2017 d'un courrier les informant de leur obligation à procéder aux travaux d'élagage et d'abattage pour engager des coupes utiles avant fin 2018.

Il s'agit bien d'une action départementale qu'il nous faut compléter en s'engageant dans une démarche similaire sur les voies communales.

A cette fin, il me paraît utile de préciser que les propriétaires ont une obligation d'élagage (Article D161 – 24 du code rural et de la pêche maritime et R161 – 2 du code de la voie routière).

C'est aux riverains d'élaguer à leurs frais les arbres jouxtant la voie publique et les lignes téléphoniques.

Il est interdit de laisser croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier (article R 116 – 25 ° du code de la voirie routière). Les arbres, les branches qui avancent sur le sol des voiries communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Ce sont bien des informations très générales que nous reprendrons à l'occasion d'une rencontre individuelle qui sera proposée à chaque propriétaire concerné courant janvier.

En effet avant tout arrêté municipal, il est recommandé aux maires de rencontrer les propriétaires concernés pour leur exposer cette action et les inviter à remplir leur devoir d'élagage.

Dans cette attente, Paul FREYSSINET, André GOLFIER et moi-même restons à votre disposition pour répondre à votre questionnement concernant en particulier les endroits à traiter et les modalités des travaux à réaliser.

Marcel DANDALEIX

ZERO PHYTO dans les espaces publics :

La loi entre en vigueur : Une modification des comportements est nécessaire.

Législation : Au 1^{er} Janvier 2017 :

En application de la loi de transition énergétique du 18 Aout 2015 : L'interdiction des produits phytosanitaires s'applique aux espaces publics.

Depuis cette date, l'entretien des espaces publics passe par d'autres moyens que les produits phytopharmaceutiques. Cette disposition de l'article 68 de la loi de transition énergétique s'impose à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics.

Elle s'applique aux Espaces verts, aux promenades, aux forêts, à la voirie.

La loi de transition énergétique a accéléré le processus prévu par celle du 6 Février 2014, dite loi Labbé qui fixait l'échéance à 2020.

Application locale : Incidence sur nos pratiques.

Ce changement de fonctionnement sur les espaces publics va demander à la collectivité de s'adapter en respectant au plus près la nouvelle réglementation.

Quels sont les lieux essentiellement concernés :

- abords et allées du cimetière
- parking de la salle polyvalente « Paul Comby »
- trottoirs du lotissement « le Poteau »
- trottoirs, rue du centre bourg
- idem pour la station d'épuration avec l'invasion du liseron

La commune devra travailler sur plusieurs axes d'amélioration et envisager peut-être quelques méthodes alternatives comme compléter les équipements et adapter les méthodes d'entretien des employés.

En tout état de cause, il s'agit de maintenir une propreté raisonnable en l'absence de l'emploi de pesticides dans l'entretien des espaces publics.

Paul FREYSSINET

EXPRESSION LIBRE

LA BERCE DU CAUCASE :

La Berce du caucase, introduite en France au XIX siècle, est une plante herbacée de la famille des Apiacées ou Ombellifères (même famille que la carotte sauvage)

Elle est visible d'Avril à Novembre ; c'est une plante pluriannuelle qui pendant les 2 à 3 premières années ne produit pas de graines avec une inflorescence en ombelle et fleurs blanches de 5 cm de diamètre.

Après la floraison, la plante meurt.

Les feuilles composées, très découpées, légèrement dentelées de couleur vert tendre et de grande taille peuvent atteindre 1,5 m de large et 3 m de hauteur.



La tige verte, robuste, cannelée et creuse de diamètre 4 à 10 cm porte des poils et taches étendues bien définies de couleur rouge à violet.



La **racine** de type pivotant voire traçant ancre fortement la plante au sol.



Les fruits sont plats et ovales (Akènes secs) de 1 cm de long, chaque akène contient 2 graines .

La **floraison** a lieu de Juin à Septembre.

La **fructification** a lieu de Juillet à Octobre.

Sa sève est phototoxique et elle est considérée comme une plante invasive. Le contact avec la sève, combiné avec l'exposition à la lumière, peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures.



Cette plante est très envahissante et colonise rapidement divers milieux. Elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de biodiversité.

Elle préfère les habitats frais et humides, et se développe facilement dans des milieux perturbés tels le long des berges, des cours d'eau, des fossés, des chemins de fer, des routes, des friches et autres terrains vagues.

Elle peut également se développer dans les prés ainsi que les champs agricoles.

Parce qu'elle produit une très grande quantité de graines, elle se disperse rapidement et occupe parfois de grandes superficies.

Il est essentiel de freiner sa dispersion et d'éviter d'y être exposé.

Précaution :

Avant de toucher cette plante, il est important de se protéger adéquatement pour éviter les brûlures causées par la sève de la berce.

Les mesures suivantes sont recommandées :

- couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs non absorbants (matériaux synthétiques et imperméables) pantalons, manches longues, gants imperméables à manchons longs, chaussures fermées.
- Porter une attention particulière à la jonction des vêtements de protection (poignets, chevilles)
- Enlever les vêtements et les gants en les retournant à l'envers. Éviter de mettre en contact les vêtements souillés avec d'autres objets et les nettoyer avant tout usage.
- Protéger les yeux ou, au mieux, tout le visage avec une visière.

Elimination :

Arrachage manuel ou mécanique, les jeunes plants peuvent être arrachés, coupés ou tondus dès le début du printemps afin de les épuiser.

Il est important de retirer le plus de racines possible.

Les plants matures peuvent être détruits :

- couper la tige au niveau du collet
- dégager les racines et les sectionner à une profondeur d'environ 20 cm dans le sol.
- Répéter l'opération sur les racines plusieurs fois au cours du printemps et de l'été ; les graines ont une faculté germinative de 7 années après leur dissémination.

Confusion possible :

La berce commune est une plante **autochtone** qui ne présente aucun danger, ni pour la santé ni pour l'environnement que l'on trouve dans les prairies et sur le bord des routes et chemins.

De taille 1,50 m, avec fleurs en ombelle et feuilles à division lobée non dentée.



Source d'information : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement 19160 Neuvic

Paul FREYSSINET

LES RECENSEMENTS

Centre du service national de Limoges



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement :

05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



LA VIE ASSOCIATIVE

CLUB ATHLETIQUE ORGNACOIS

FORT HEUREUSEMENT, LES ANNÉES SE SUIVENT MAIS NE SE RESSEMBLENT PAS

AU CLUB ATHLÉTIQUE ORGNACOIS !

Lorsque nous nous étions quittés, à pareille époque, il y a un an, le C.A.O était convalescent. Le diagnostic vital avait même un temps été engagé, au plus fort de l'été. Cette situation largement entretenue par les rumeurs parfois intéressées de nos voisins et quelquefois adversaires de circonstance aura eu, avec le recul, le mérite de nous obliger à nous retrousser, encore une fois, les manches pour éviter l'inventaire avant saisie et liquidation...

L'inventaire, nous l'avions malheureusement réalisé quelques mois plus tôt, lors de la précédente assemblée générale mais plus encore à l'occasion de la réunion exceptionnelle qui s'en suivit une semaine plus tard. Avec un déficit de quinze joueurs ayant fait le choix de partir sous d'autres cieux ou de mettre un terme à leur activité sportive, les dirigeants réunis autour de l'entraîneur Lionel AUMAITRE, proposaient au noyau dur restant de quitter la 2^{ème} série territoriale, où nous étions pourtant invités pour la deuxième année consécutive, pour demander aux instances régionales la possibilité de repartir au niveau le plus bas de la hiérarchie, c'est-à-dire, en 4^{ème} série. Ce choix douloureux entraînera d'ailleurs le départ de trois joueurs supplémentaires.

Le salut vint pour une part prépondérante de Benjamin MALAGNOUX, l'homme qui tomba à pic, serait-on tenté de dire. Ce dernier, unique recrue du club apporta un souffle et un état d'esprit nouveaux dans lesquels s'engouffrèrent deux de ses frères, rejoints par un proche. Avec un effectif total de 24 licenciés, le C.A.O dut la plupart du temps composer avec des feuilles de match à 16,17 voire 18 les jours de grande affluence... Le parcours ne fut pas simple, on peut l'imaginer. Malgré cela, les orgnacois surent afficher un esprit de solidarité exemplaire. Empêchés règlementairement de qualification et de montée, ils trouvèrent au plus profond d'eux-mêmes les ressources morales pour décrocher quatre victoires au cours d'une saison sportive que tout le monde savait blanche dès le départ. Le succès contre MERLINES, futur finaliste, à domicile et la belle résistance lors du derby retour face au futur champion SAINT-AULAIRE, furent les points d'orgue et les motifs d'espoir d'une saison placée sous le signe du courage et du sacrifice.

Un travail énorme, sans précédent, effectué à l'intersaison permit au C.A.O d'inverser la tendance, pour sortir de cette spirale négative. A ce jour, ce sont 15 nouveaux éléments qui ont fait le choix de venir relever le défi orgnacois. Forts de leur expérience pour certains et de leur jeunesse pour d'autres, ils constituent un groupe homogène et solidaire.

Au rythme de deux entraînements par semaine, le groupe sous la houlette de son « coach » Lionel AUMAITRE, gagne au fil des semaines, en technique individuelle mais aussi collective. Et cela se ressent sur le terrain, puisque le C.A.O enregistre des résultats encourageants et prometteurs. Avec 4 belles victoires, dont deux à l'extérieur, pour une seule défaite à LAGARDE-ENVAL, les orgnacois présentent à ce jour la meilleure attaque de la poule mais aussi la meilleure défense à égalité avec AMBAZAC et occupent la deuxième place du classement provisoire à un point seulement de leur rival !

Alors bien sûr, il ne faut pas s'emballer. Mais un sentiment semble peu à peu s'installer et prendre corps : le C.A.O version 2017/2018 peut et doit croire en ses moyens et se fixer des objectifs pour le printemps prochain, en gardant cependant à l'esprit que rien n'est jamais acquis. Trivialement, l'on pourrait dire en utilisant le jargon rugbystique qu'il va falloir se la « peler » cette saison, si l'on veut connaître des moments et des émotions que l'on a depuis trop longtemps oublié. Le potentiel est là, si les blessures nous épargnent désormais, si chacun accepte de travailler encore et toujours, de se sacrifier pour le bien collectif alors...

Avant de vous quitter pour vous donner rendez-vous autour du stade, il convient de dire que l'instant présent est aussi et plus que jamais propice aux vœux ; c'est donc dans un élan commun que toutes les composantes du Club Athlétique Orgnacois se joignent à moi pour vous présenter les leurs, de bonne et heureuse année. Que la santé vous accompagne toutes et tous, au quotidien, dans la réalisation de vos projets !

Cordialement, amitiés sportives,

Christian DANDALEIX



Accroupis de gauche à droite : Christophe TURPIN, Eric SYLVESTRE (Dirigeant), Romuald BUGÉ, Flavien COMBES, Julien GLOUTON, Anthony GLOUTON, Émilien SAGNE, Jérémy BOURBOULOUX, Mickael ROCAMORA, Thibault MALAGNOUX, Arnaud MADUPUY, Christian DANDALEIX (Président).

Debout de gauche à droite : Olivier CHAPOUX (Dirigeant), Lionel AUMAITRE (Entraîneur), Bastien VINOT, Alexandre MALAGNOUX, Stéphane MARTINIE, Olivier MOUGEOTTE, Mathieu LAVERGNE, Damien CHAVANT, Jérôme PASCAREL, Aurélien PENAUD, Xavier MADUPUY, Rémi DUFAURE, Mathieu SERINDOU, Gaëtan FROIDEFOND, Benjamin MALAGNOUX, Simon BEDUNEAU, Jean-Pierre FAUREL (Vice-président), Gilles CELERIER (Dirigeant).

Absents : Olivier BONNET, Jérôme DELCAMBRE, Flavien FAUCHER, Guillaume GUILLET, Valentin MALAGNOUX, Benoît MATHOUT, Sébastien VERGNAUD

MATCHES RETOUR		SCORE
14-janv-18	LANZAC / CAO	/
21-janv-18	CAO / ST GERMAIN	/
04-févr-18	LIMOGES EC / CAO	/
11-févr-18	CAO / LAGARDE ENVAL	/
04-mars-18	DUN LE PALESTEL / CAO	/
11-mars-18	CAO / BEYNAT	/
25-mars-18	LA SOUTERRAINE / CAO	/
1^{er} avril 2018	CAO / AMBAZAC	/



L'entente SAVJOO – école de rugby est une association loi 1901 qui est le fruit du rassemblement des clubs de St Aulaire, Varetz, Juillac, Objat et d'Orgnac (sans oublier Allasac, club en sommeil).

Le SAVJOO accompagne les joueurs des catégories U6 (2012), U8 (2010-2011), U10 (2008-2009), U12 (2006-2007) et U14 (2004-2005). Pour la saison 2017-2018, nous comptons 115 inscrits sur les différentes classes d'âge, ceux-ci sont licenciés sur 1 des 5 clubs du rassemblement. Près d'une quinzaine d'éducateurs (diplômés FFR pour partie) forment les joueurs à la pratique du rugby éducatif. Toute l'année, les nouveaux joueurs peuvent être accueillis pour essayer le rugby.

Les équipes sont inscrites sur les compétitions organisées par la FFR mais aussi sur des tournois tout au long de la saison. L'école se place régulièrement sur le podium des tournois.

Le SAVJOO c'est aussi une équipe de bénévoles très active qui se mobilise toute l'année pour permettre aux enfants de pratiquer leur sport dans de très bonnes conditions. Ainsi l'année est coupée par les temps forts organisés par les bénévoles : goûter de Noël (le 23 décembre 2017), concert du groupe Sangria Gratuite (le 17 mars 2018 à Objat) et grande fête du rugby pour les 40 ans de l'association autour du tournoi Pierrot MAMALET (le 16 juin 2018).

Renseignements / photos : www.facebook.fr/savjoo2

Contact : Olivier GUIGNARD (Président) – 06 76 97 51 72 – oguignard-savjoo@orange.fr

PHOTOS :

U14 en pleine action à Ussel



L'équipe U10 récompensée au trophée des champions 2017 à Objat



CLUB ORGNAC AMITIE

Beaucoup de changement cette année pour notre club. Marie-Reine et Jean-Claude Darlavoix s'en vont vers des cieux plus maritimes. Merci à eux pour leur dévouement et leur compétence dans notre club.

41 adhérents cette année 2017 pour notre Club Orgnac Amitié.

Comme les autres années Marie-Claire Deyzac, animatrice professionnelle de sport, encadre les séances de l'atelier « **gym-sénior** ». Le jeudi de 14 h à 15 h à la salle « Paul Comby » des Fombiardes. Une ambiance chaleureuse et des éclats de rire permettent d'entretenir sa forme en douceur.

Un certificat médical et une cotisation annuelle sont demandés pour la pratique de cette activité.

Après les activités physiques, nous proposons à tous les adhérents quelques parties de jeux collectifs (scrabble, jeu de cartes ou autres jeux proposés). Un goûter (biscuits, thé ou diverses infusions) est offert pour recharger en sucre le cerveau des joueurs.

Un atelier informatique fonctionne à partir de 14 h le vendredi après midi à la mairie. Avec l'atelier, cette année certains ont confectionné comme d'habitude un petit livret vendu à la fête votive et autres manifestations communales. « Orgnac de A à Z » a connu un succès auprès de vous, merci à vous tous.

Le « **concours de soupes et journée d'auteurs** » nous a permis de gagner un prix pour une des bonnes soupes fabriquées par des cuisinières confirmées.

Notre sortie annuelle en 2017, nous a permis de découvrir Lascaux 4.

Une reproduction très réussie et ludique de l'original de la grotte découverte en 1940.

Puis un repas sympathique nous attendait ainsi qu'une visite du Château de Losse.

Nous avons passé une belle et bonne journée.

Merci encore à Marie-Reine et Jean-Claude.

En septembre, **une assemblée extraordinaire** m'a permis grâce à vous de devenir Présidente du Club Orgnac Amitié. Quel honneur. Merci.

Gilles Célérier reste notre Vice Président, Anne-Marie Mazeyrac secrétaire, adjointe Dominique Dandaleix.

Une nouvelle trésorière : Annie Lachèze est venue nous assister aidée par Marie Faurie.

Un repas de rentrée nous a amenés « Au Cadran Solaire », repas délicieux, service agréable et à l'écoute.

Je souhaite longue vie à notre Club, je compte sur vous pour y participer.



Régine Delacour



L'ANNEE 2017 DU COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes vient de vivre une nouvelle fois une belle année grâce à tous nos bénévoles, par leur efficacité et leurs idées mais surtout grâce à votre participation aux manifestations ; celles ci sont aux nombres de six :

- Le repas africain du samedi 25 février était animé par le groupe de danseurs « Le Meltisse » de Tulle, 75 convives ont pris place à la salle Paul Comby des Fombiardes pour déguster un repas exotique,
- L 'Assemblée Générale s 'est tenue le 3 mars. Le bureau a été modifié : présidente Brigitte Pasquier , vice présidente Christine Blanchard et secrétaire Raymonde Ducloux. Le conseil d 'administration compte des membres supplémentaires .

- Le feu de la Saint Jean a eu lieu le 24 juin dans une bonne ambiance. Il s 'est déroulé comme tous les ans à La Forge avec partage du casse-croûte ; feu préparé par Patrick et Christian et tonne à eau prêtée par Pierre Faucher .

- Samedi 1 et Dimanche 2 juillet fête annuelle de la Saint Martial dans le bourg.
Le samedi après-midi : concours de pétanque, animations gratuites pour les enfants organisées par l'association « Jouons l 'Yssandonnais », structure gonflable, stand de tir, soirée-repas en musique animée par Yves Glouton que nous remercions.
Le dimanche matin: randonnée pédestre, pêche à la truite, messe de la Saint Martial et apéritif offert à tous.
L'après-midi spectacle de danses du groupe « Viens Danser » d'Uzerche.
En soirée repas paella très apprécié par de nombreux participants.
Très beau feu d'artifice offert par la municipalité. Nous remercions vivement Monsieur le Maire : Marcel Dandaleix.

- Dimanche 3 septembre vide -greniers en partenariat avec « Familles Rurales »

- Dimanche 22 octobre la « 5 ème Louche » ,concours de soupe qui recevait 11 souprières, conférence sur la permaculture animée par M. Loriaux Didier président de l 'Agro-bio 19 de Chaumeil et M. Bonnet Cedric ingénieur agronome de Vignols 19 , présence et dédicaces d 'auteurs locaux : Rudy Moleman , Cécile Pouget , Jean Jacques Nanot , Sébastien Vidal , Chrystèle Cofinet , Marie-Hélène Chastre , Christine Gauthier Bravard et Annie Morand .

- Samedi 15 décembre : Le Père Noël revient aux Fombiardes pour offrir des chocolats à nos petits anges et pour collecter les dernières lettres Atelier et goûter pour les enfants.

La plupart de nos manifestations ont été animées par Yves Glouton que nous remercions.

Nous vous donnons rendez-vous le 10 mars 2018 pour le prochain repas spectacle du Comité des Fêtes.

Au seuil de cette nouvelle année, nous vous souhaitons une bonne année 2018 santé bonheur pour vous et tous vos proches.

Président d'honneur : Marcel Dandaleix ; Présidente : Brigitte Pasquier, Vice Présidente : Christine Blanchard
Trésorière : Jeanine Larivière, Trésorière Adjointe : Christiane Fragne, Secrétaire Raymonde Ducloux
Secrétaire Adjointe Christine Gauthier Bravard.

Conseil d 'administration : Dominique Dandaleix, André et Pascale Golfier, Céline et Lucie Golfier, David Gramby, Pierre et Sandra Faucher, Pierre et Cyndi Parveau, Sébastien et Claudine Sagne, Marine Justine et Isa Blanchard, Yves Glouton, Évelyne Raynal, Lucette Maury, Colette Dubernard , Brigitte Marsac, Jeanette Wardle .



SECTION ACPG-CATM-TOE-OPEX ET VEUVES

ORGNAC-VIGEOIS

Cette section a été créée dans les années 1960 par **Guy LARIVIERE**, ancien déporté et décédé au cours de l'année 2016. Elle a pour rôle d'entretenir et essayer de pérenniser le travail de mémoire dans nos deux communes pour les victimes tombées au cours de tous les conflits (**1914-18, 1939-45, INDOCHINE, ALGERIE, TUNISIE, MAROC et Opérations extérieures**), elle participe à la plupart des manifestations patriotiques communales, départementales et nationales. Elle assiste les anciens combattants ou leurs veuves dans les difficultés ou accidents de la vie, les accompagne vers leur dernière demeure.

Comme chaque ville, chaque village, chaque hameau de France, notre commune **d'ORGNAC** a payé un lourd tribut dans tous ces conflits.

Les acteurs les plus anciens s'éteignent lentement mais sûrement...cela nous interpelle et laisse prévoir pour la prochaine décennie une décroissance rapide de nos effectifs et peut être une impossibilité à se gérer en tant que section.

Les jeunes générations, souvent absentes de nos manifestations patriotiques, doivent prendre en compte, dans le travail de mémoire, toutes ces tragédies. Elles doivent œuvrer pour un avenir meilleur.

Essayons donc pour que cela ne se reproduise pas de rappeler des faits qui se sont déroulés dans notre commune et ses environs immédiats et sachons garder pour toujours à l'esprit ces images et nous souvenir en même temps que rien n'est irréversible!..

Allocution du 8 Mai 2017 par le Président de section

« O francs-tireurs, allez, traversez les halliers, passez les torrents, profitez de l'ombre et du crépuscule, serpentez dans les ravins, glissez- vous, rampez, ajustez, tirez, exterminiez l'invasion... Défendez la France avec héroïsme »

Cette exhortation de Victor HUGO aux francs-tireurs de 1871 qui combattaient les prussiens qui occupaient la moitié de notre territoire aurait pu être prononcée devant tous les jeunes patriotes décidés à combattre l'envahisseur Allemand à partir des forêts et vallées encaissées de la Corrèze et de la Dordogne lors du dernier conflit.

Le **8 mai** 1945 est la date de deux événements historiques : la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne.

Dans un domaine plus particulier il est de notre travail de mémoire de rappeler les événements qui se sont produits dans notre région et plus particulièrement dans notre **commune d'ORGNAC** au cours de ce conflit.

Oui le souvenir ou le devoir de mémoire, comme on dit aujourd'hui, est d'abord une exigence morale, ou, pour dire les choses encore autrement, c'est une politesse envers les morts.

Essayons donc de présenter la situation telle qu'elle se présentait au **Printemps 1944** (source : « Le parcours d'un terroriste ordinaire » écrit par Elie DUPUY commandant d'un groupe F.T.P. en Corrèze)

En Septembre 1943 un détachement d'hommes issu de l'éclatement d'un groupe plus important situé à JUGEALS-NAZARETH, en Corrèze, part dans les gorges de la Vézère. C'est à partir de cet événement qu'est créé le détachement Jean ROBERT (Jean ROBERT est le nom d'un jeune patriote arrêté et guillotiné à cause de ses idées le 29 Avril 1943 à NIMES).

Au Printemps 1944 de nombreuses équipes du maquis harcèlent les routes et les voies ferrées au passage des troupes allemandes qui remontent vers la Normandie. Ces dernières ripostent en envoyant sur le terrain des éléments de nettoyage, c'est ainsi et sans doute sur dénonciation que **Léon MARTY**, habitant de la commune, ravitailleur du maquis a

été arrêté et déporté, il laissa chez lui sa femme et ses trois enfants. Il est mort plus tard, quelques jours après son retour au pays, dans un état physique déplorable.

Le groupe Jean ROBERT se cache dans les bois des communes de VIGNOLS **et d'ORGNAC**. C'est le Maquis du Vaysse, Pierre GUERIN (pseudo : Jo) en est le chef.

Le 1^{er} Avril 1944 descente de la division Brehmer dans le Vaysse, les maquisards prévenus par les habitants décrochent sans pertes, le camp des Marians est incendié, la sape détruite, les interrogatoires de la population environnante ne donnent aucun résultat, le groupe Jean ROBERT déménage au bois de Peny.

Le 8 Avril 2^{ème} attaque dans le Vaysse par les Allemands et les Miliciens. **Extrait du témoignage de Jo (Pierre GUERIN) :** le 8 Avril les Allemands et les miliciens nous attaquent à nouveau sur l'emplacement du nouveau camp pourtant éloigné du 1^{er} attaqué le 1^{er} avril. Sans aucun doute la Milice a fourni les indications. Mario, tireur au Fusil mitrailleur, laissé en couverture pour protéger le repli de ses camarades est tué : **Mario**, jeune juif Polonais, né à Varsovie obligé de vivre dans la clandestinité est venu mourir dans ce petit coin de Corrèze à l'âge de 21 ans, son adjoint (pseudo : Arbalette) a eu plus de chance, il a réussi à s'échapper. Il y a eu encore ce jour-là plusieurs tentatives pour incendier le Vaysse par Sajueix, la Perpédie, la Coutille mais les résultats ont été faibles...

Le groupe Jean ROBERT déménage à ROUFFIGNAC où il sera particulièrement bien reçu par les familles **BOUILLAGUET, GAUTHIER et bien d'autres...**

Les 16, 18 et 19 Juin 1944 descente des Allemands sur la commune d'**ORGNAC** ainsi qu'à CEYRAT commune de VOUTEZAC, c'est le ratissage des gorges de la Loyre, les allemands (division S.S. Das Reich) s'en prennent à la population: arrestations, tortures et exécutions se succèdent. Le 16 Juin les Allemands encerclent le village de Ceyrat, un jeune résistant : **Guy LARIVIERE** (pseudo : Charlot) est arrêté, il sera déporté à DACHAU. Dans la région d'**ORGNAC**, **Gérhard LEO** (pseudo : Rescapé), résistant Allemand anti nazi échappé du convoi que les résistants ont tenté de faire dérailler en gare d'ESTIVAUX est blessé, un autre membre du groupe : **André BRIAT** (pseudo : Toutou) est fait prisonnier. Torturé sur place au moment de son arrestation il est emmené à BRIVE pendant deux jours, il est ramené à **ORGNAC** le 18 Juin, à nouveau torturé pour lui faire avouer ou sont cachés ses camarades, il garde le silence. **Fous de rage les miliciens le criblent de balles au village de la Rivière.** On comprendra la douleur de sa mère quand on apprendra que son frère âgé de 21 ans avait été parmi les pendus de TULLE neuf jours auparavant.

Encore le 18 Juin, les patriotes **Léonard et Marcel RABE** ainsi que **Guy PEPY** sont fusillés à ORGNAC, **Mr GAUTHIER** père ainsi que **Clément PICHON** sont tabassés et conduits à BRIVE

Le 19 Juin, jour de l'enterrement des quatre fusillés, les Allemands et les miliciens font à nouveau irruption à **ORGNAC**, ils passent à tabac **Gaston COMBY et Alexis DUMAS**. Gaston COMBY est condamné à la déportation, il est mort sous les bombardements en Février 1945 en Autriche.

Le 23 Juin arrestation au village de Rouffignac de **Claude GAUTHIER** qui sera déporté à DACHAU.

Il est décidé alors de transférer le camp du Vaysse vers la Vézère au lieu-dit « les friches de JAMMET » commune de VOUTEZAC.

Trois stèles ont été érigées en mémoire de ces patriotes exécutés sur la commune d'ORGNAC, nous leur rendrons hommage lors de notre visite de ce jour.

Près de TROCHE et LUBERSAC

Le 16 février 1944, les Allemands donnèrent l'assaut à un camp de maquisards de l'Armée secrète installé au Moulin de la Papeterie aussi appelé Papeterie de Pissac ou Moulin de la Forêt sur le territoire de la commune de Beyssenac. Ils

exécutèrent sur place 34 résistants et en déportèrent douze. Le moulin est situé au bord de la rivière Auvézère qui délimite les communes de Beyssenac et de Payzac (Dordogne). Un chemin le reliait au pont Lasveyras situé un kilomètre en aval et qui donna son nom au massacre.

Commune de VIGEOIS :

Le 1er Mai 1944, le 2^{ème} bataillon F.T.P. sous la responsabilité d'Elie DUPUY (pseudo : Lucien), investit Vigois, désarme la gendarmerie, s'empare des armes, sabote la voie ferrée Paris Toulouse et embuscade toutes les voies d'accès. Le capitaine de Gendarmerie de Brive intervenant à la demande des Allemands est blessé et arrêté puis relâché. Les forces Allemandes d'intervention tombent sur une des embuscades et ont 10 tués dont un officier. Pas de pertes, coté résistants.

Commune d'ALLASSAC et ESTIVAUX :

Le 1^{er} juin l'opération gendarmerie est renouvelée à ALLASSAC, armes et munitions récupérées, les routes d'accès embuscadées et la voie ferrée sabotée au niveau d'ESTIVAUX, la locomotive d'un train stoppé en raison du sabotage est attaquée au Bazooka par les résistants après quelques tirs provenant d'un wagon : le convoi transporte de jeunes Français convoqués ou raflés pour le STO, en partance pour l'Allemagne, ils sont libérés. Après un peu de résistance les quatre miliciens qui assuraient leur garde sont exécutés. Les troupes d'intervention allemandes, sans doute rendues prudentes par l'attaque de VIGEOIS, se replient sans combattre dès qu'elles sont prises sous le feu des embuscades.

Ayons des sentiments compassionnels pour toutes ces victimes et leur famille.

De nos jours le monde est encore dangereux, la France et de nombreux autres pays cherchent la voie de la paix et du progrès. Président de la section intercommunale des ACPG-CATM je ferai miens les écrits du général De Villers chef d'état-major actuel des armées qui a écrit dans sa lettre du 27 Mars 2017 aux simples soldats mais aussi aux officiers généraux, sur Facebook : " chaque semaine des signaux venus des cinq continents, accréditent l'idée d'une dégradation sécuritaire ... Nul ne peut dire précisément aujourd'hui, comment la situation évoluera demain. Le brouillard de la guerre s'épaissit. Le pire n'est pas certain mais tout devient possible en raison de l'expansion du terrorisme islamique radical et du comportement belliciste de certains Etats puissance. Ces deux types de menace sont distincts mais non disjoints. Tout nous indique que nous avons changé d'époque...Nous avons le devoir de regarder la réalité en face, sans la noircir, ni l'exagérer mais avec le souci de l'exactitude et de la lucidité".

Oui mes chers concitoyens, aujourd'hui, nous avons le devoir de rester vigilants, face à notre époque ,où l'on sent monter la colère et le désespoir, où de nombreuses occasions, maladroitement expliquées, risquent de devenir les prétextes confortables pour régénérer les ignobles idéologies qui ont failli perdre l'humanité. Nous avons le devoir de transmettre aux jeunes générations, même si elles ne sont pas suffisamment présentes parmi nous, l'esprit de cohésion nécessaire pour nous rassembler autour des valeurs fondatrices et garantes de notre république.

Le Président : R.DEBEST

SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE D'ORGNAC SUR VEZERE

Cette année, la société de chasse communale fête ses 70 ans. A l'occasion de cet évènement, les membres du bureau et le conseil d'administration ont voté à l'unanimité pour la gratuité de la carte d'adhérent pour cette saison de chasse. Ce geste permet de remercier l'ensemble de nos membres s'impliquant dans la vie de la société de chasse.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de la société de chasse communale s'est déroulée le 21 mai 2017 à 10 h à la maison de la chasse, le bureau a été reconduit à l'identique. Cette saison, 32 adhérents partagent les joies de la chasse. Le bilan financier est stable et ce, grâce aux manifestations que nous organisons telles que :

- **le repas du 1^{er} mai** : casse croûte et repas ont été servis dans la joie et la bonne humeur de 7h30 à 19h avec une excellente animation. Une chanteuse de renom a enflammé la salle,



- **le réveillon du 31 décembre** : un repas préparé et servi par l'équipe de la société de chasse, dans une ambiance festive réalisée par notre animateur local.



Ces deux repas connaissent un succès grandissant. Nous remercions tous les participants et bénévoles pour leur soutien, ce qui nous encourage à continuer et à faire encore mieux.

Il ne faut pas passer sous silence notre concours de belote qui réunit chaque année une vingtaine de participants, repartant chacun avec des lots de valeur. Une soupe à l'oignon clôture cette soirée conviviale.

Sur le plan cynégétique, la saison 2016-2017 a été excellente avec 23 sangliers et 23 chevreuils prélevés et également quelques renards.

La saison 2017-2018 a bien commencé avec 16 sangliers et 7 chevreuils.

Nous rappelons que la chasse aux canards colverts reste interdite sur le territoire de la société de chasse communale. De même, la chasse au lièvre est limitée à une seule prise par chasseur et par jour de chasse.

Encore merci aux propriétaires terriens nous accordant leur confiance. Le président, le bureau et ses adhérents vous présentent à toutes et à tous, ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

Le Président : B. LEYMARIE

ASSOCIATION DE CHASSE « ORGNAC PROPRIETAIRES »

Assemblée générale du 12 Août 2017

L'assemblée générale de l'association de chasse « Orgnac Propriétaires » s'est tenue le 12 Août 2017 à 10 heures à la cabane (Chapoulie).

26 membres constituent l'association, 14 adhérents étaient présents, 4 excusés

A l'ordre du jour :

1- examen de l'année de chasse écoulée :

La saison de chasse 2016/2017 a été moyenne dans l'ensemble...

- les colliers chevreuils ont tous été utilisés.
- de nombreux sangliers abattus.
- soixante faisans de tir ont été lâchés dans la nature. Environ 20% ont été retrouvés par les chasseurs, le reste a été malheureusement victime de la maladie ou de la sauvagine. Quelques uns, souvent solitaires, ont cependant été observés au cours de l'été.

2 - compte rendu moral et financier : la subvention communale, la vente des cartes et les manifestations festives ont permis d'obtenir des comptes tout à fait satisfaisants.

3 - élection du nouveau bureau : le bureau est reconduit dans son intégralité.

4 - préparation de la saison de chasse 2017/2018 :

- **faisans :** 3 lâchers de 10 auront lieu au cours de l'automne 2017 :

08 Septembre, 15 Octobre, 22 Novembre.

- **colverts :** la chasse du colvert sera ouverte au cours de la saison de chasse **2017-2018**. Ces derniers sont peu nombreux malgré les lâchers des années précédentes. L'expérience ne semble pas satisfaisante au niveau de la commune. Il serait intéressant de connaître l'analyse de la fédération à ce sujet ?...

- **les chevreuils semblent moins nombreux** que les années précédentes mais seules, les battues organisées, confirmeront cette observation. Peut être un inventaire en fin de saison serait plus significatif, pour la délivrance des colliers, que les superficies de chasse ?...

- **la population de sangliers semble en diminution sur le territoire de la commune mais des Hards sont signalées à la périphérie.** Les dégâts occasionnés aux cultures sont restés mineurs.

- **en vue de la protection du lièvre, ce dernier est limité à une seule prise par chasseur et par jour de chasse.**

Les renards nombreux et la sauvagine diverse posent problème. Les battues organisées ne parviennent pas à réduire de manière significative les populations...

5 - fixation du prix des cartes : le prix des cartes reste fixé à 30€.

6 - achat d'une caméra pour observation des postes d'agrainage la nuit : avis favorable des participants.

Le président propose d'organiser, comme en 2017, **un repas des chasseurs et de leurs amis, à la salle polyvalente, au cours du mois de Mars.** Cela sera confirmé dans les semaines à venir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 heures.

Rappel : **la chasse étant un élément essentiel de la ruralité**, le comportement des chasseurs ne doit laisser aucun doute sur leur convivialité et la protection de la nature. Il est enfin rappelé à ces derniers qu'ils doivent **faire preuve de courtoisie avec les propriétaires et les promeneurs, éviter de s'introduire dans les espaces où paissent des troupeaux (vaches, moutons, chevaux) et de ne pas oublier de refermer les clôtures après passage...**

Le Président : Yves SAGNE

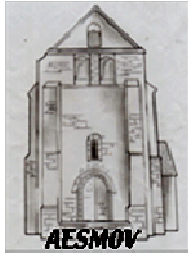
Décès de notre trésorier : **Bernard REBIERE**

Lorsque la société de chasse Orgnac propriétaire fût créée il s'empessa d'être volontaire pour occuper un poste dans le bureau et c'est ainsi qu'il fût désigné trésorier, il le resta fidèlement, pendant près de vingt ans, jusqu'à ce que sa maladie l'en empêche.

Cruel destin que fût le sien : après d'immenses souffrances physiques et morales, la mort l'a fauché au seuil de la porte de l'automne, période qu'il aimait tant et où il pouvait s'exprimer pleinement dans la recherche du pied, la poursuite du gibier et au cours des repas de fin de battues.

A sa maman, à son épouse Annie, ses beaux- parents, ses enfants, la petite LOUNA, à tous ses proches qu'il nous soit permis de leur exprimer toute notre sympathie, mais aussi au nom de notre société de chasse de leur adresser nos très sincères et attristées condoléances.

Le secrétaire : René DEBEST



LES AMIS DE L'ÉGLISE SAINT MARTIAL

D'ORGNAC SUR VEZERE

A - Principales activités en 2017

1 – Travaux effectués dans l'église.

- Participation à la réfection de la porte de la sacristie (contribution AESMOV : 180,84 euros, quincaillerie et peinture). Mr CHARBONNEL a fourni le bois et réalisé cette porte et le linteau qui la surmonte, ceci gratuitement.
- Déplacement du système d'alimentation des cloches et installation dans la sacristie (contribution AESMOV : 816 euros).

2 – Animations culturelles.

- Soirée musicale et conviviale du lundi 7 août : depuis 2011, un moment fort de l'été à Orignac avec concert, apéritif et dîner sous chapiteaux. Une très belle soirée sous le charme de l'OPERITA TRIO. Un nouveau programme lyrique « Scènes andalouses » et un public conquis qui n'a pas ménagé ses applaudissements !!

- Journées Européennes du Patrimoine (16-17 septembre): pendant deux jours et sans interruption (10h à 18h), les membres de l'AESMOV ont accueilli comme l'an dernier une trentaine de personnes et guidé leur visite de l'église.

- Concert de Noël du dimanche 10 décembre avec la Chorale DIAPASON dirigée par Annie JARRIGE

3 – Vente d'ouvrages et de cartes postales.

Un nouvel ouvrage vient d'être édité cette année par l'Institut KIM EN JOONG. Son titre : « **Pèlerinage aux quatre transfigurations** ». L'auteur, **Jean-Claude PICHAUD**, conduit le lecteur « dans des lieux reculés de notre terre de France et qui ont reçu le privilège, la grâce, de voir fixer dans les vieilles murailles de leur humble église, l'incomparable lumière du Père KIM, transfigurant alors ce refuge.... ».

Notre église Saint-Martial est l'une des quatre !!!

Une idée pour les cadeaux de Noël (prix 10 euros)

Cette année, l'AESMOV a fait imprimer un lot de **5 cartes postales sur l'église et les vitraux du Père KIM** avec des photos inédites de **Jean-François AMELOT**, le célèbre artiste photographe corrézien (il habite à Seilhac), passionné pour la mise en valeur tant du patrimoine sacré que du patrimoine naturel.

Prix : 1 euro la carte et 4 euros le set des 5 cartes.

Outre le livre sur « Orignac-sur-Vézère et son église Saint-Martial », l'ouvrage de Jean-Claude PICHAUD et les cartes postales sont en vente à la mairie, encore un grand merci à Sandrine !

B – Quelques dates importantes pour 2018

1 - Assemblée Générale (ouverte à tous).

- Samedi 17 mars 2018 à 15h Salle de réunion de la mairie

2 – Vendredi 3 août 2018.

- Soirée conviviale et musicale animée par le célèbre **accordéoniste Fred LANGLAIS** dans un programme très éclectique où alterneront :
 - o des solos à l'accordéon et bandonéon ou en accompagnement
 - o de chants populaires slaves interprétés par le chanteur ukrainien **Gregory SMOLIY** et sa magnifique voix de baryton et basse.
 - o et d'airs célèbres de l'Opéra (Bizet, Puccini, Catalani) interprétés par **Nathanaëlle LANGLAIS** soprano, chanteuse lyrique à l'Opéra de Limoges.

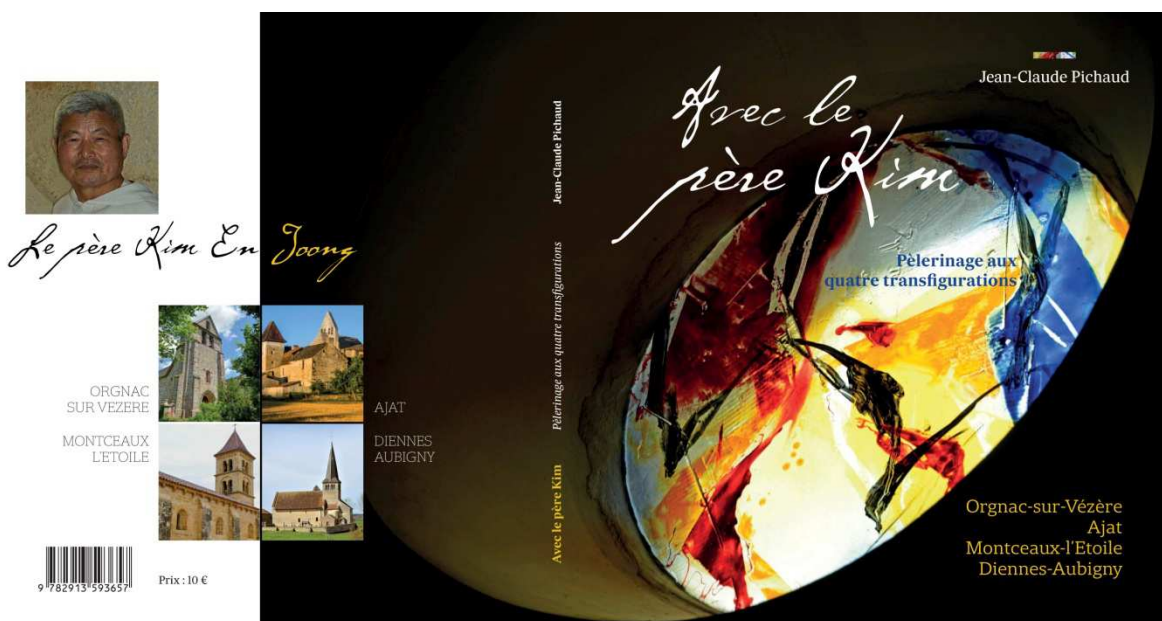
Dès à présent retenez votre soirée !

3 – Une nouvelle souscription pour la restauration et la mise en valeur de l'église.

Déjà annoncée, elle devrait se mettre en place au cours de cette nouvelle année 2018 en étroite collaboration avec la municipalité. Elle est indispensable pour aider au financement de la première tranche de travaux: toiture et murs du clocher et de la nef, drainage et collecte des eaux pluviales en façade nord de l'église.

Comme pour les vitraux, un nouveau défi !!!

Jean POUGET
Président de l'AESMOV



L'association Familles Rurales de la région de Voutezac compte 169 familles adhérentes et remplit différentes missions pour répondre aux besoins des familles, défendre leurs intérêts, accompagner les parents dans leur mission d'éducation et participer aux animations des territoires ruraux .

Cette année, je tiens à souligner le travail remarquable, souvent ingrat, parfois méconnu des bénévoles de l'association qui tout au long de l'année contribuent à l'animation de la vie communale.

Grâce à eux, l'atelier cuisine fonctionne remarquablement bien.

Il voit son nombre de participants croître d'année en année. Aujourd'hui c'est une quarantaine de personnes qui se réunissent à la salle des Fombiardenes une fois par mois autour des cuisiniers Michel Delage et Roger Renaudie.

Et je n'oublie pas le RDV incontournable du premier dimanche de septembre : le vide grenier (en partenariat avec le comité des fêtes) où nous sommes assurés de passer un agréable moment.

Forts de ce soutien infaillible, les membres du Conseil d'Administration de Familles Rurales vous souhaitent une bonne et heureuse année 2018.

Les activités proposées

Gymnastique

3 cours par semaine : lundi,mardi,jeudi de 9h30 à10h45, [salle du foyer](#)

Contact : C.DUFOUR 05 55 25 07 99

Zumba

ados à partir de 11 ans : mardi de 18h à 19h, [salle Multi-Activités](#)

enfants de 6 à 10 ans : vendredi de 17h à 18h, [salle Multi-Activités](#)

enfants de 3 à 6 ans : mardi de 17h à 18h, [salle de Multi-Activités](#)

Contact : E. LAPEYRE 05 55 25 54 58

Chorale: « Les coteaux chantants »

Sous la direction de Christian Roque

Lundi de 20h45 à 22h, [salle du foyer](#)

Contact : D. GOUT 05 55 25 90 99

Atelier Cuisine : 1 fois par mois [salle des Fombiardenes à Orgnac](#)

Contacts : M. BOUTOT 05 55 25 01 21 /M.VATEAU 06 23 60 20 06

Peinture sur soie : jeudi de 14h à 16h, [salle du foyer](#)

Contact : F. DE LA MOTA 05 55 25 56 66

Travaux d'aiguille : Lundi de 14h à 16h30, [salle du foyer](#)

Contact : J.HUYGHE 05 55 84 26 01

Atelier peinture, pastel : Mercredi de 14h à17h, [salle du foyer](#)

Contact : F. DE LA MOTA 05 55 25 56 66

Scrabble : mercredi de 14h à 17h, [salle du foyer](#)

Contact : C.DUFOUR 05 55 25 07 99

Atelier loisirs créatifs : 1 fois par trimestre

Contact : E LAPEYRE 05 55 25 54 58

Après-midi récréatifs enfants : 1 après-midi chaque vacances scolaires

Contact : V LAPORTE 05 55 25 90 17

Les Services proposés

Service repassage 1, rue du cadran solaire

Dépôt et retrait en libre service, travail rapide et soigné,

Facturation à la pièce

Pour plus d'informations, contacter E.LAPEYRE au 05 55 25 54 58

Location petits matériels

Hachoir à viande électrique Contact : C.DUFOUR 05 55 25 07 99

Nettoyeur HP Karcher Contact : E.LAPEYRE 05 55 25 54 58

Broyeur thermique de végétaux Contact : E.LAPEYRE 05 55 25 54 58

Les Manifestations proposées

Bourse aux Plantes : Les Samedis 18 novembre 2017 et 19 mai 2018

[Place de la mairie](#)

Contacts : D.CHATANDEAU 05 55 98 94 67/ N.DESCHAMPS 05 55 25 88 08

Bourse aux livres : Samedi 24 février 2018 [Salle des Rosiers](#)

Contact : V. DUMAIS 05 19 07 37 56

Vide Grenier : premier dimanche de septembre, [Orgnac](#)

Contacts : D.GOUT 05 55 25 90 99 /D.CHATANDEAU 05 55 98 94 67

Puces des couturières : samedi 05 mai 2018, [Salle des rosiers](#)

Contact : D.GOUT 05 55 25 90 99

Gouter des aînés : dimanche 11 mars 2018 [salle des rosiers](#)

Contact : D.GOUT 05 55 25 90 99

1 rue du cadran solaire

19130 VOUTEZAC

TEL : 09 81 63 21 21

Mail : famillesruralesvoutezac@gmail.com

Les nouveautés du Pays d'art et d'histoire

Le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise a proposé de nombreuses animations tout au long de l'année 2017, que ce soit en temps scolaire, périscolaire, lors de la saison estivale ou bien encore lors des Journées européennes du patrimoine. Cette année a d'ailleurs inauguré de nouvelles animations de découverte comme les spectacles en théâtre d'ombres, des circuits en via ferrata et en VTT commentés. Ces activités ont été réalisées grâce à la participation active de nombreux bénévoles et à la mise en place de partenariats avec différentes structures comme EDF, l'EPD de Clairvivre, la FAL de la Corrèze, Oxygène Sports Nature, les Offices de tourisme, diverses associations culturelles et de mises en valeur du patrimoine, des artistes plasticiens et le Fablab de Brive. Une aide de l'Académie de Limoges a aussi été accordée avec l'accompagnement de Marie-Josée Clergeau, enseignante ; un programme pédagogique a ainsi été mis en place et proposé dans toutes les écoles primaires du territoire.

Trois nouvelles publications pour enfants ont vu le jour cette année : « Explorateurs Ayen », « Explorateurs Espartignac » et « Explorateurs Saint-Cyr-la-Roche ». La fabrication et la pose des panneaux de signalétique patrimoniale s'achèvent ; débuté en 2011, ce vaste projet couvre les 47 communes labellisées et comprend 278 panneaux.

L'exposition « Trésors sacrés, sacrés trésors ! » termine son itinérance ; près de 7 850 personnes l'ont visitée dont 3 596 élèves lors d'ateliers du patrimoine. La prochaine exposition, prévue pour 2018 sera sur le thème du chemin de fer.

Le Pays d'art et d'histoire à Orgnac-sur-Vézère

Dans le cadre du programme estival 2017, une animation pour enfants a été organisée le 18 juillet. Avec les médiatrices du patrimoine du Pays d'art et d'histoire, le jeune public est parti à la découverte de l'église d'Orgnac-sur-Vézère : son architecture, son mobilier et les vitraux du père Kim En Joong . Cette atelier ludique et pédagogique s'est terminé par une séance créative : chaque enfant a pu expérimenter la technique de l'artiste.

Aussi, du 02 au 07 septembre 2017, la commune a accueilli la dernière exposition du Pays d'art et d'histoire : « Trésors sacrés, sacrés trésors ! » ; près de 80 personnes sont venues la visiter.

Au cours de l'année, plusieurs visites guidées de l'église d'Orgnac-sur-Vézère ont été réalisées pour des groupes. Au total, plus de 75 personnes ont suivi Mevena Mahé, guide au Pays d'art et d'histoire pour découvrir les vitraux du père Kim En Joong.

Coordonnées: Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise

Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine

19240 Allasac

05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr

www.vezereardoise.fr

rejoignez nous sur facebook :

Pah Vezere Ardoise



SERVICES EXTERIEURS



SERVICE DE COORDINATION POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Présentation du service

[A quoi sert une Instance de Coordination de l'Autonomie \(ICA\) ?](#)

- Elle renseigne sur les aides et services existants en faveur des personnes âgées ou handicapées, ainsi que leurs familles ;
- Elle oriente vers les organismes et professionnels compétents ;
- Elle met à disposition de la documentation et de dossiers de demande d'aides, et peut se déplacer à votre domicile si besoin ;
- Elle propose différents services (décrits plus loin).
- Nos coordonnées : 05.55.73.26.53

[Notre service de coordination](#)

Nous vous accompagnons dans la mise en œuvre des plans d'aide, et nous participons à son suivi en collaboration avec les acteurs de la prise en charge.

[Notre service d'aide administrative classique](#)

Nous vous accompagnons pour certaines démarches administratives, tels que : dossier APA, MDPH, ...

[Notre service Mandataire](#)

Nous réalisons, sous le contrôle de l'employeur, les différentes formalités utiles, consistant notamment à :

- Recherche, sélectionner et présenter de personnes susceptibles d'exercer les fonctions de salarié(e) du particulier employeur, selon les possibilités du service.
- Proposer des contrats de travail et des avenants, établir des bulletins de salaire conformément aux indications fournies par l'employeur.
- Réaliser diverses formalités et obligations administratives, notamment la demande d'immatriculation en tant qu'employeur, les déclarations d'URSSAF, les contrôles APA du Conseil Départemental, etc.
- Remettre une attestation fiscale annuelle,
- Faciliter l'accès à la formation de la ou des salariées du particulier employeur,
- Conseiller le particulier employeur dans sa fonction d'employeur, pour les formalités relatives à la rupture du contrat de travail, ou pour l'assister ponctuellement pour l'organisation du travail de la personne embauchée, à l'exclusion de toutes fonctions hiérarchiques ou disciplinaires.

[L'aide à l'amélioration de l'habitat de la Communauté de Communes](#)

Si vous devez adapter votre logement par rapport à une dépendance physique, nous pouvons faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Cette aide est soumise à conditions, **notamment** :

- o Etre âgé de 60 ans pour les personnes à la dépendance avérée ou de 75 ans pour les personnes non dépendantes, et
- o Ne pas dépasser le plafond des revenus annuels de 18 262 € pour une personne seule, ou de 26 708 € pour un couple.

L'aide de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche a vocation à permettre la finalisation du projet (obligation d'avoir sollicité tous les autres Financeurs et de transmettre les réponses des différents partenaires).

↳ [L'aide à l'installation de la téléassistance](#)

Les frais d'installation du service « Corrèze Téléassistance » sont pris en charge pour vous permettre de rester à votre domicile.

↳ [L'aide au portage de médicaments à domicile](#)

Ce service est destiné aux personnes qui seraient momentanément très isolées, sans familles ni connaissances pour aller chercher les médicaments à la pharmacie.

↳ [Le service de transport à la carte par taxi](#)

Nous pouvons prendre en charge 50 % du prix du transport par taxi pour vous rendre dans des commerces situés dans le périmètre de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche (limité à deux fois par mois)

↳ [Les ateliers d'animation et de prévention](#)

Gymnastique, marche nordique, ... et des ateliers organisés avec d'autres partenaires, vous sont régulièrement proposés. Une faible participation vous est demandée, la Communauté de Communes prenant une partie du financement des ateliers proposés.

Communauté de Communes du Pays d'Uzerche

place de la libération 19140 Uzerche Téléphone : 05.55.73.26.53 Fax : 05.55.73.77.47

communaute-communes-pays-uzerche@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture :

du Lundi au vendredi de

9h à 12h - 13h30 à 17h30

A I I D A H
Bon Appétit
**A votre domicile une journée alimentaire
pour le midi et le soir**
**PORTAGE DE REPAS
A DOMICILE**

Association Intercantonale

d'Intervention au Domicile des Aînés

et des personnes Handicapées

9,40 €

la journée alimentaire

05.55.98.97.49

Ce service est conventionné avec le Conseil Départemental de la Corrèze

et s'adresse aux personnes retraitées et handicapées.



DES MENUS EQUILIBRES ET DIVERSIFIES

- * Composés d'un potage, de 2 entrées, d'un plat principal (viande ou poisson, légumes), de 2 fromages et d'un dessert
- * Elaborés par une diététicienne
- * Livrés sous barquettes filmées allant au micro-ondes.



LIVRAISON

Les livraisons s'effectuent du lundi au vendredi selon votre lieu de résidence.



TARIF

Prix de la journée alimentaire (midi et soir) : 9,40 €
Facturation mensuelle



RENSEIGNEZ-VOUS :

Pour commander ou pour toute information complémentaire,
contactez-nous au

05 55 98 97 49

site web : www.aiidah.simplesite.com

Mail : aiida@orange.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2016

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 25 novembre 2016.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Nathalie MATHIEU, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE, Philippe BRAVARD

Excusée : Françoise MOMMELE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 OCTOBRE 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité (seule observation : Brigitte MARSAC a bien participé à la réunion et il y a lieu d'ajouter son nom dans la liste des présents).

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Une réunion d'information concernant le diagnostic agricole s'est tenue le 29 novembre à 10h à la salle polyvalente Paul COMBY. Le 12 décembre tous les exploitants agricoles seront entendus lors d'entretiens individuels à la mairie.

Une réunion publique ouverte à toute la population se tiendra le 9 février 2017 à 18h à la salle polyvalente Paul COMBY.

PLAN D'AMENAGEMENT DU BOURG

L'acte d'engagement avec le cabinet d'études « Après la pluie » Christophe LEHUGER a été signé le 26 octobre 2016 et concerne les tranches de travaux de la place côté forge et côté vallon. Le conseil municipal s'est prononcé sur plusieurs points :

- La nature du revêtement autour du bâtiment de l'ancienne forge (stabilisé ou béton armé)
- L'éventuel maintien de la colonne enterrée au même endroit à formuler auprès du bureau d'études.
- La prise en charge par le conseil départemental de la traversée du bourg.

Une prochaine réunion du bureau d'études et les structures responsables des réseaux aura lieu vers la mi-janvier.

TOILETTES PUBLIQUES

Le permis de construire est déposé depuis 1 mois et une réponse devrait nous être adressée dans un délai maximum de 4 mois.

Des artisans ont répondu à l'appel d'offre. La commission d'appel d'offres se réunira pour examiner les offres et faire un choix.

ELECTRIFICATION

Les travaux prévus sur la Commune sont les suivants :

- Remplacement du transformateur aux Fombiardes.
- Renforcement de la basse tension à Mialet.
- Enfouissement de la ligne dans le bourg direction La Peyrade.

Le syndicat d'électrification négocie avec ENEDIS pour réduire le prix du raccordement de l'éclairage public au lotissement du Poteau.

EAU

L'usage de l'eau pour les exploitations agricoles n'est pas assujéti à la redevance pollution versée à l'Agence Adour-Garonne ; ceci nécessite la pose de sous-compteurs pour différencier l'usage domestique de l'usage pour l'élevage et l'irrigation. Un courrier sera adressé aux exploitants agricoles pour qu'ils puissent prendre contact avec la mairie pour faire établir les devis des travaux nécessaires.

TRAVAUX

Le bilan complet des travaux réalisés en 2016 est détaillé dans le bulletin municipal.

Une liste des travaux à réaliser a été établie, elle concerne :

- Les travaux en régie du plan d'aménagement du bourg.
- Les travaux concernant l'enceinte du cimetière et pose d'un portail à la nouvelle entrée.

-La voirie communale et un ordre de priorité à arrêter concernant les routes du Puymirol, Laborie, la Chapoulie à Rouffignac, la sortie du bourg sur la voie d'accès menant chez Madame ALLEMANDOU et Monsieur MONTEIL.

-Le nettoyage des panneaux de lieux dits

-La peinture des volets de la mairie.

-La réparation d'une charpente du grenier de la salle de réunion de la mairie.

-Une baignoire de l'un des logements de la poste.

- L'aménagement de l'atelier réparation de l'ancien garage de la mairie.
- La salle polyvalente Paul COMBY pour l'avant toit et le crépis.

DIVERS

- Le 23 octobre a eu lieu la 4^{ème} édition du « Concours de soupes » organisé par le Comité des Fêtes avec une bonne participation du public et une bonne organisation.
- Une réunion avec ENEDIS s'est déroulée le 25 octobre au sujet de l'enfouissement des lignes électriques. Un petit mur de clôture est prévu autour de l'emplacement du nouveau transformateur sur la route du cimetière. Les travaux se dérouleront en 2 temps : de novembre à fin décembre et après la mi-février. L'ancien transformateur sera supprimé une fois tous les travaux terminés (vers septembre 2017).
- Nous sommes toujours en attente d'une nouvelle proposition de construction de maison individuelle de la société COREB pour communiquer au sujet du lotissement du Poteau.
- M. JOUDINAUD, du cabinet La Gare Architectes, est venu deux fois sur place pour préparer l'avant-projet des travaux de l'église.
- Le stage de remise à niveau conduite et code de la route organisé par le CCAS se déroule en ce moment ; les personnes qui le suivent sont très satisfaites.
- Bibliothèque : l'écrivain Gérard Brutus a fait une intervention le vendredi 18 novembre à la bibliothèque où il a tenu une conférence concernant le livre de «A à Z ».
- Une rencontre a eu lieu avec Groupama pour faire le point sur les différents contrats d'assurance de la mairie.
- Le Téléthon est passé à Ornac le 2 décembre ; la vente de jacinthes a eu lieu le dimanche 5 décembre lors du repas du CCAS offert aux aînés de la commune à la salle Paul COMBY aux Fombiades.
- Bulletin municipal : un devis a été fourni par un imprimeur pour la mise en page du bulletin 2017 qui sera réalisée la semaine prochaine.
- Une administrée de la commune souhaiterait disposer d'un local pour organiser un atelier chant.
- Du 26 au 30 décembre les agents du service technique seront en congés annuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2017

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 27 janvier 2017.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Brigitte MARSAC, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE, Philippe BRAVARD

Excusée : Françoise MOMMELE, Nathalie MATHIEU (procuration à Pierre FAUCHER)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 DECEMBRE 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

AMENAGEMENT DU BOURG

Il est rappelé que la première tranche de travaux concerne l'espace côté forge et côté balcon.

La capacité d'investissement de la commune a obligé une révision du coût prévisionnel de l'étude préliminaire et il a été retenu un coût objectif de 148 350 € (travaux, étude et divers). La première estimation du maître d'œuvre présentée le 02/12/2016 fait état d'un montant de 173 630 €. Il y a donc lieu de renégocier le montant des grandes lignes du projet (déplacement de la colonne enterrée, aménagement paysagers...).

Le financement est programmé sur 3 exercices (2016, 2017 et 2018) et profite d'une aide de l'état (crédits DETR) puis du conseil départemental.

EGLISE

Le rapport rendu par le cabinet « gare d'architectes » comporte 2 parties, l'une consacrée à un diagnostic général de l'église, l'autre à l'évaluation financière du coût de remise en état.

Il y a lieu de définir un planning pluriannuel de travaux qui dépendra du volume de l'aide auquel peut prétendre la commune et du montant de la participation de l'Association des amis de l'Eglise d'Ornac sur Vézère (AESMOV). Une rencontre avec Monsieur JOUDINAUD architecte (Gare Architectes) est programmée le 16 février 2017 à 18h en présence de l'AESMAOV et de représentants de la municipalité.

Une réunion avec l'association AESMOV a eu lieu le 23 janvier 2017 pour apprécier le diagnostic. La commune prend en charge le coût de l'étude qui pourra être subventionnée par le Conseil Départemental dès lors que des travaux seront exécutés..

ELECTRIFICATION

Le programme de modernisation et de mise en conformité de l'électrification de la commune à réaliser dans les années à venir comporte plusieurs opérations :

- Le poteau : éclairage public au lotissement 2 400€ TTC (participation de la Fédération 50% du HT) + raccordement ENEDIS dont le coût est inconnu à ce jour.
- L'entrée sud du Bourg : 4 candélabres et réseau à dérouler 10 200 € TTC + dissimulation réseau télécommunications 3 000€ TTC (participation de la Fédération 50% du HT). Dissimulation de la basse tension entièrement prise en charge par la Fédération (18 000€ TTC)
- La descente au cimetière : 2 candélabres et réseau à construire 5 760€ TTC + dissimulation réseau télécommunication 2 760€ TTC (participation de la Fédération 50% du HT). Dissimulation basse tension entièrement prise en charge par la Fédération (15 600€ TTC)
- Le Bourg (de la rue du Presbytère à la maison Dumont) : un candélabre et fourreau à poser 2 880€ TTC + dissimulation réseau télécommunication 5 280€ TTC (participation de la Fédération 50% du HT). Dissimulation basse tension entièrement prise en charge par la fédération (22 000€ TTC)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Lors de la réunion du mois dernier a été abordé le transfert de compétence des zones artisanales à la Communauté de communes.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité contre le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) prévu dans le cadre de la loi ALUR.

Une réunion de l'Office de Tourisme a eu lieu le 7 février concernant les sentiers pédestres. A Ornac des parcours avaient été répertoriés par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère(SIAV) avec signalétique de départ dans le Bourg, aux Fombiarnes et à Lagrange. Une réflexion va se faire pour mettre en valeur ces parcours (création d'une association ? appel aux bénévoles ?)

TOILETTES PUBLIQUES

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour le choix du maître d'œuvre.

Le cabinet Delpech est retenu pour un montant de 2 800 .00€ HT

Le 13 janvier la commission des travaux a choisi les entreprises suivantes pour la création des toilettes publiques :

- Maçonnerie : Ets Lespinas 4 802.00€ HT
- Electricité Chauffage : Rue 2 L'Elec 1 763.98€ HT
- Menuiserie : Pironte 5 572.97€ HT
- Carrelage : Les compagnons carreleurs 1 363.10€ HT
- Plomberie Chauffage 4 346.06€ HT
- Plâtrerie Peinture 3 021.04€ HT

Le montant de ces dépenses sera reparti sur le budget de la commune et sur celui de l'eau.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur de ce choix.

Une réunion avec les entreprises et le maître d'œuvre aura lieu le vendredi 10 février à 9h.

Les employés municipaux participeront aux travaux de raccordement au réseau d'assainissement.

TRAVAUX

Les travaux susceptibles d'être réalisés en 2017concernent :

- La voirie : petite route de la Chapoulie à Rouffignac → 3 495€ HT ; route de la Borie → 1 962€ HT ; route du Puymirol → 2 160€ HT (devis de l'entreprise Freyssinet du 3/02/2016). La commune est dans l'attente du devis du goudronnage de la voie d'accès à la maison du bourg de Madame ALLEMANDOU.
- Le Renforcement de chausséeet mur de soutènement à Combornest à étudier.
- Le dégagement des saignées.
- Le nettoyage des panneaux signalétiques des villages.
- Le cimetière : élagage des arbres pour l'implantation d'un candélabre ; fermeture à clé des grands portails ; rafraîchissement des piles petite entrée (peinture ou crépis) ; nettoyage du mur enceinte (produits anti mousse) ; et pose d'un panneau d'affichage supplémentaire.
- La mairie :
 - o Refaçonage des extrémités des murs d'enceinte et pose éventuelle de végétaux bas persistants.
 - o Renforcement de la charpente avec pose de tirants et doublage d'arbalétrier (grenier au dessus de la salle de réunion) ; travaux réalisés par l'entreprise Geneste de Vigeois en janvier pour 1 550€ HT.
 - o Décapage et peinture des persiennes de la cuisine, des archives et du local de rangement : Devis de l'entreprise Chagneau pour 1 657.26 € HT.
 - o Isolation par le plancher la salle de réunion la bibliothèque. Changement la porte de la salle de réunion.
 - o Achat et pose d'un coffre-fort.
 - o Installation d'un établi et aménagement del'atelier d'entretien du matériel.
- La salle polyvalente : ravalement du crépis ; restauration des avant-toits.
- Le logement de la poste : suppression de la baignoire et pose d'une douche à la place.
- Les espaces verts : entretien des végétaux face aux nouvelles toilettes ; plantation de rosiers salle de la forge ; taille et entretien des saules en cépée le long du ruisseau ; entretien habituel des surfaces enherbées.

DIVERS

- Réseau d'eau : les employés communaux ont réparé une fuite à HautePAGE et posé un nouveau compteur pour F. Guillard. La pose des sous-compteurs pour les exploitants agricoles qui en ont fait la demande a commencé.
- Les vœux du maire du 21 janvier se sont déroulés dans une bonne ambiance.
- Le club « Ornac Amitié » a tenu son assemblée générale et organisé son repas de la nouvelle année.
- L'association des quads de Troche a demandé l'autorisation d'emprunter les chemins de la commune pour effectuer des sorties le 19 février et le 19 mars (même programme que l'année dernière : pas de désagrément constaté).
- La commune n'a toujours pas eu de contact concernant le lotissement du Poteau.
- Les comptes administratifs 2016 ont fait l'objet d'une 1^{er} présentation (commune, eaux, CCAS, lotissement) avant leur vote qui sera proposé à la prochaine séance du conseil municipal.
- Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour l'achat d'un chauffage électrique pour les locaux du stade d'un montant de 618.59 € HT.
- Le conseil délibère à l'unanimité pour la participation aux frais de scolarité de l'école élémentaire d'Objat pour l'année 2015/2016 concernant deux élèves pour un total de 630€.
- Il est rappelé qu'une réunion publique concernant le PLU se tiendra le jeudi 9 février à 18h salle « Paul COMBY » des Fombiades.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 45.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 22 mars 2017.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Brigitte MARSAC, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE, Philippe BRAVARD, Françoise MOMMELE, Nathalie MATHIEU.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 FEVRIER 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2017

Le conseil municipal vote les taux d'imposition pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation 8.02% (augmentation de 1.5%)
- Taxe foncier bâti 10.67% (augmentation de 1.5%)
- Taxe foncier non bâti 72.94 % (pas d'augmentation)

Ils sont approuvés à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Les budgets administratifs sont présentés par Madame CHANCY trésorière.

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement
Recettes : 232 620.95 € Dépenses : 188 872.67 €
Résultat : 43 748.28 € Report année : 180 614.74 €
Excédent total : 224 363.02 €
- Section d'investissement
Recettes : 76 003.28 € Dépenses : 66 735.68 €
Résultat : 9 267.6 € Report année 2015 : -39 103.48 €
Déficit total : -29 835.88 €
RAR dépenses : -22 436.47 €, RAR Recettes : 4 851.00 €, Résultat RAR : -17 585.47 €
Résultat cumulé : -47 421.35 €

Total résultat cumulé : 176 941.67 €

Budget service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation
Recettes : 74 084.84 € Dépenses : 71 224.56 €
Résultat : 2 860.28 € Report 2015 : 10 479.28 €
Résultat cumulé : 13 339.56 €
- Section d'investissement
Recettes : 45 805.13 € Dépenses : 17 259.77 €

Résultat : 28 545.36 € Report année 2015 : 36 638.18 €
 Excédent : 65 183.54 €
 RAR dépenses : -21 500 €, RAR Recettes : 7 166.66 €, Résultat RAR :-14 333.34 €
 Résultat cumulé : 50 850.20 €

Total résultat cumulé : 64 189.76 €

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement
 Recettes : 3 230 € Dépenses : 3 315 € Résultat : -85 €
- Section d'investissement
 Recette : 85 000 € Dépenses : 86 615 € Résultat :-1 615 €
 Report année 2015 : -50 373.31 €
 Résultat total : -51 988.31 €

Total résultat cumulé :-52 073.31 €

Budget du CCAS

- Section de fonctionnement
 Recettes : 2 027.30 € Dépenses : 1 840 € Résultat 187.30 €
 Report année 2015 : 1 883.75 €

Total résultat cumulé : 2 071.05 €

Les comptes administratifs 2016 sont approuvés à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2017

Les budgets 2017, sont présentés par Mme Chancy.

La préparation des budgets primitifs s'est appuyée sur plusieurs réunions :

Les opérations d'investissement programmées sur l'année 2017 concernent :

- Budget principal de la commune
- Budget du service de distribution d'eau potable et assainissement

Les budgets primitifs suivants ont été présentés au conseil municipal.

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement
 Recettes : 205 802.00 € Résultat de fonctionnement reporté : 176 941.27 €
 Total recettes : 382 743.67 €
 Total dépenses : 382 743.67 €
- Section investissement
 Recettes : 219 764.85 € Reste à réaliser de l'année précédente : 4851.00 €
 Total recettes : 224 615.85 €
 Dépenses votées au titre du présent budget : 172 343.50 €
 Reste à réaliser de l'année précédente : -22 436.47 €
 Report de l'année précédente : - 29 835.88 €
 Total dépenses : 224 615.85 €

Ce budget primitif du budget principal est adopté à l'unanimité.

Budget du service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation
 Recettes : 73 569.72 € Report n-1 :13 339.56 €
 Total recettes : 86 909.28 €
 Total dépenses : 86 909.28 €
- Section investissement
 Recettes : 30 031.00 € Reste à réaliser de l'année précédente : 7 166.66 €
 Report n-1 : 65 183.54 € Total recettes : 102 381.20 €
 Dépenses : 80 881.20 € Reste à réaliser de l'année précédente : 21 500.00 €
 Total dépenses : 102 831.20 €

Ce budget primitif du budget du service de l'eau potable et assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement
 Recettes : 60 320.55 €
 Dépenses : 60 235.55 € Résultat de fonctionnement reporté : 85.00 €

- Total dépenses : 60 320.55 €
- Section d'investissement
 - Recettes : 59 607.99 €
 - Dépenses : 7 619.68 €
 - Total dépenses : 59 607.99 €
- Report n-1 : 51 988.31 €

Le budget primitif du budget du lotissement est adopté à l'unanimité.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Le 7 février l'Office de Tourisme de la Communauté de communes du Pays d'Uzerche (CCPU) a tenu une première réunion à Uzerche au sujet des chemins de randonnée ; le 2 mars des bénévoles se sont réunis à la mairie d'Orgnac pour établir des circuits à proposer lors de la réunion du 8 mars. Il a été demandé de préciser un parcours de raccordement avec les circuits de Vigeois (une autre réunion s'est tenue le 4 mars pour préciser les détails de ce tracé) André Golfier, adjoint, participe à la mise en place des documents pour officialiser ce parcours qui figurera dans les propositions de randonnée de l'Office de Tourisme.

Le président de la communauté de communes, M. Michel DUBECH, est venu à la mairie sur notre invitation le 22 février et à cette occasion lui ont été présentés les différents projets en cours de réalisation et à venir.

Les communautés de communes d'Uzerche, Lubersac/Pompadour et Treignac ont mis en place un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) le 21 mars ; 30 communes le constituent et le président est M. Michel DUBECH. Dans ce cadre priorité est donnée aux services, à l'habitat, à la fibre optique ; 3 projets sont prévus à Chamberet, St.Ybard et Lubersac.

PLAN D'AMENAGEMENT DU BOURG

Prochaine réunion avec M LEHUGERR le 7 avril à 10h. Des devis ont été demandés pour le déplacement de la colonne enterrée et de la fontaine aux entreprises MIANE et VINATIER (Brive) et MOURY (Troche). Nous ne sommes pas encore en possession du montant des travaux concernant le tracé de la route départementale qui traverse la place et qui sera assumé par le Conseil départemental.

TRAVAUX

Une série de travaux a été réalisée depuis le dernier conseil municipal :

- Toilettes publiques : les travaux sont commencés (ouverture de la porte, canalisations, travée du plafond) ; une réunion de chantier se tiendra le 7 avril ; fin des travaux courant juin.
- Elagages des arbres le long de la route descendant au cimetière. Fermeture à clé des grands portails du cimetière et pose du portail au niveau des containers.
- Fin de l'aménagement de l'entrée de la cour de la mairie. Changement de la baignoire du logement de la poste.
- Pose des compteurs pour les exploitants agricoles qui en avaient fait la demande.
- Taille des arbustes et saignées des routes réalisées.

ELECTRIFICATION

Le raccordement au lotissement du Poteau coûtera 800 € (cf. ENEDIS)) plus 1 000€ à charge de la commune après intervention de la Fédération d'Electrification ; la descente au cimetière aura un montant de 3 780€.

TRAVAUX DIVERS

- Les travaux de couverture numérique très haut débit sont programmés entre 2017 et 2021 sous l'égide du Conseil Départemental ; l'opération sera financée par l'Europe, l'Etat et la Communauté de communes d'Uzerche (95 000€ engagés par celle-ci sur 20 ans) Orgnac se situe dans la zone 2 qui verra le début des travaux en 2018.
- Un compte-rendu de la réunion du C.C.A.S. du 14 mars est fait au conseil municipal (compte administratifs 2016 et budget 2017, prochaines interventions des membres du C.C.A.S. auprès des aînés...)
- L'assemblée générale du Pays d'Art et d'Histoire s'est tenue le 4 mars 2017 à Ségur-le-Château ; la cotisation par habitant augmentera cette année de 0.10€. Une animation pour les enfants sera organisée cet été à Orgnac. Une suggestion a été avancée pour que les enfants de l'école de Vigeois réalisent un travail pédagogique en rédigeant un livret sur Orgnac.
- Des travaux de voirie ont été inscrits au budget 2017 pour un montant d'environ 12 000€ qui concerneront les routes suivantes : Chapoulie, accès à la maison de Mme Allemandou, Puy Mirol et la Borie.
- L'assemblée générale du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère (SIAV) s'est déroulée le 1^{er} avril à Perpezac le Noir ; les délégués de la municipalité, Pierre PARVEAU et Philippe BRAVARD, étaient présents : une baisse de la cotisation/habitant a été adoptée.

- Elagage des arbres en bordure des routes départementales. Une démarchedu conseil départemental sera très prochainement faite auprès des riverains concernés.
- Nouvelles modalités pour l'obtention des cartes d'identité : depuis le 15 mars 2017 des mairies désignées instruisent les dossiers avec prise des empreintes ; les communes de résidence peuvent toujours aider les demandeurs pour remplir les dossiers.
- Une délibération est prise à l'unanimité pour rendre la caution à la locataire qui a quitté le logement de la poste.
- Le conseil municipal a décidé de donner gracieusement aux personnes intéressées l'ancien mobilier qui était stocké dans la forge.

- Permanences au bureau de vote pour l'élection présidentielle du 23 avril et du 7 mai :

- 8h/13h : Marcel DANDALEIX, Philippe BRAVARD, Pierre PARVEAU
 -13h/19h : Miléna LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, Pierre FAUCHER.

Et

- 8h/13h : Marcel DANDALEIX, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU
 -13h/19h : Miléna LOUBRIAT, Sébastien SAGNE, Brigitte MARSAC.

- Le Comité des Fêtes a élu une nouvelle présidente : Brigitte Pasquier ;Il a été fait état du succès de la dernière soirée organisée par le comité (soirée africaine) et de son originalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 18 mai 2017.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Brigitte MARSAC, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE, Philippe BRAVARD, Françoise MOMMELE, Nathalie MATHIEU.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 AVRIL 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

TOILETTES PUBLIQUES

La réception des travaux a normalement eu lieu le 29 mai. L'ouverture au public sera faite dès la pose des cloisons intérieures et de la vitre de la porte d'entrée qui est programmée dans les prochains jours. La pose de panneaux signalétiques clôturera ce chantier qui s'est déroulé dans de bonnes conditions. Il est rappelé que son financement a été réparti entre 2 budgets, le budget principal de la commune et le budget du service de l'eau. Le compteur électrique (ancien compteur forain) a été remis en service et regroupe l'éclairage de l'ancienne forge et des nouvelles toilettes.

AMENAGEMENT DU BOURG

L'étude préalable pour les travaux de mise en accessibilité et d'aménagement des espaces publics fait état de 5 tranches ; la commune en a priorisé deux d'un montant estimé à 152 444€H.T.

Le conseil municipal sollicite le concours financier du conseil départemental pour l'aménagement du bourg sur 2 ans (2017 et 2018) :

- une première tranche de financement au titre de l'année 2017 : 100 000€H.T. pour une subvention au taux de 50% soit 50 000€.
- une deuxième tranche de financement au titre de l'année 2018 : 52 444€ H.T. pour une subvention au taux de 50% soit 26 222€.

Soit un montant total d'aide du département de 76 222€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité le plan de financement suivant :

- Subvention de l'état 2016 : 33 120€
- Subvention Conseil Départemental 2017 et 2018 : 76 222€
- Autofinancement de la commune : 43 102€

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme se poursuit ; après la réunion publique de présentation du 9 février et les rencontres programmées avec les exploitants agricoles, des ateliers de préparation du Plan d'Aménagement et du

Développement Durable (PADD) vont avoir lieu le 1^{er} et le 8 juin. Les ateliers du PADD ont pour objectif de construire le projet à l'horizon 2030. Le diagnostic est le document qui fait état de ce qui est le territoire et le PADD est le document qui exprime ce qu'il veut devenir. Ces ateliers porteront sur la démographie, l'habitat, le logement et la gestion économe de l'espace, l'économie, les déplacements, les équipements, le paysage, l'architecture et l'environnement.

Les zones à urbaniser en priorité seraient le Bourg, les Fombiarnes et le Poteau.

Il y a lieu de réfléchir à l'opportunité de créer une zone artisanale.

Tous les conseillers municipaux sont invités à participer à la poursuite du dossier PLU dont le contenu est bien une préfiguration de l'avenir de la commune.

CHEMINS DE RANDONNEE

Des réunions se sont déroulées pour répondre à la demande de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche. Dans cet objectif un tracé répertorié en jaune relie Orignac à Vigeois par le GR 46 sous l'appellation « Randonnée Comborn ».

Trois chemins communaux ont leur point de départ dans le bourg :

◇ vert : la Peyrade, Rouffignac, le Vaysse

◇ bleu : le Péage, Roussely

◇ rouge : Mialet, le stade, les Chaises

La communauté de communes accompagne ce dossier qui est confié à Monsieur Louis BOUCHIAT (chargé de mission projet randonnée animateur sport nature).

Il est évoqué la possibilité d'organiser une assemblée constitutive dans le but de créer une association.

FÊTE VOTIVE

Pour le concours de pétanque qui se déroulera le samedi, il faudra prévoir les emplacements et interdire le stationnement à certains endroits. Une concertation se tiendra avec les agents communaux pour l'organisation.

La préparation du feu dans le cadre de la fête de la St. Jean sera assurée aussi par les agents.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Lors de la dernière réunion ont été établis les tarifs d'accueil des centres de loisirs de Vigeois et Uzerche ainsi que l'organisation des journées et des séjours d'été.

SCAPAH → une subvention de 15 000€ a été allouée par le conseil départemental pour assurer le transport des personnes qui ne disposent pas de véhicule.

Ateliers de gymnastique : il a été décidé d'harmoniser les tarifs d'adhésion annuelle (55€) ce qui laissera à la charge du CIAS 1 800/2 000€ ; l'atelier d'Orignac est reconduit.

Le CIAS est en attente de subventions ; il manque environ 400 000€ au budget (des familles qui bénéficient des différentes prestations ne règlent pas toujours leurs factures).

Suite à la liquidation de l'Instance de Coordination de l'Autonomie de Vigeois en date du 31 décembre 2016, l'actif financier restant de 25 311€ a été réparti entre la Communauté de Communes d'Uzerche pour 73% et l'association AIIDAH pour 27%, ce qui donne 18 477,03€ pour la CCPU et 6 833,97€ pour AIIDAH ; la réunion qui a rendu compte de cette liquidation s'est déroulée à Vigeois le 15 mai 2017.

DELIBERATIONS

- Aliénation chemin communal au profit de M. Guillard : à l'unanimité
- Rachat d'une concession dans le nouveau cimetière : à l'unanimité
- Adhésion de la commune de Meilhards au SIAV : à l'unanimité
- Remboursement de Groupama pour la batterie du défibrillateur : à l'unanimité
- Remboursement de Groupama pour le vitrail endommagé : à l'unanimité
- Participation aux frais de piscine du collège d'Uzerche : à l'unanimité

DIVERS

- Le tirage au sort dans la liste électorale pour les jurés d'Assises a désigné Mme Claudine Sagne.
- Cérémonie du 8 mai : bon déroulement (pas beaucoup d'enfants) suivie d'un repas convivial aux Fombiarnes avec 92 participants.
- Assemblée générale du Club Athlétique Orignacois le 20 mai.
- Club Orignac Amitié : Monsieur Jean Claude DARLAVOIX, président de cette association depuis de nombreuses années a fait part de son souhait de faire appel à une candidature nouvelle pour lui succéder.
- Tableau de permanence pour les élections législatives des 11 et 18 juin :
 - o 11 juin 8h/13h : M. Dandaleix, S. Sagne, A. Golfier, P. Parveau
 - o 11 juin 13h/18h : P. Freyssinet, B. Marsac, M. Loubriat, P. Faucher
 - o 18 juin 8h/13h : M. Dandaleix, P. Bravard, A. Golfier, S. Sagne
 - o 18 juin 13h/18h : M. Loubriat, P. Freyssinet, P. Faucher, P. Parveau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 13 juillet 2017.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE, Philippe BRAVARD, Françoise MOMMELE, Nathalie MATHIEU

Excusée : Brigitte MARSAC (pouvoir à Françoise MOMMELE).

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 MAI 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU BOURG

Une réunion a eu lieu le 21 juillet avec M. LEHUGET où il a été établi le calendrier suivant :

- 31 juillet 2017 mise en ligne de l'appel d'offre.
- 25 septembre 2017 12h : date limite des réponses des entreprises.
- 25 septembre 2017 14h : ouverture des plis.
- 5 octobre 2017 à 9h : rapport analyse des offres.
- 16 octobre 2017 : notification aux entreprises jusqu'au 30 octobre.
- Du 30 octobre jusqu'au 30 novembre 2017 préparation des travaux

Le projet d'aménagement de la place s'appuie sur une modification notable de l'espace de circulation actuel. La circulation sera délimitée par des bordures en granit. Il a été convenu d'une convention entre le département et la commune pour le versement d'une aide correspondant à la réalisation des travaux par la commune sur le tracé de la route départementale (16 000 €).

Cette route séparera :

- Le côté parking revêtu d'un bitume bicouche et d'une terrasse en béton sablé devant l'ancienne forge.
- Le côté « balcon » en sol stabilisé.

Les travaux de réfection du mur de soutènement existant seront réalisés en régie au même titre que le déplacement du travail.

L'appel d'offre distingue 3 lots pour un montant de 136 042 € :

- Lot 1 : déplacement d'ouvrages (colonne enterrée du SIRTOM et fontaine).
- Lot 2 : Voirie, Réseaux Divers (VRD) et maçonnerie.
- Lot 3 : serrurerie.

S'agissant des aménagements paysagers, l'achat des végétaux fera l'objet d'une demande de devis auprès de plusieurs paysagistes et leur plantation sera assurée par la commune.

La commune est dans l'attente d'un nouveau devis concernant le déplacement du tableau électrique de l'église (ENEDIS°).

Le conseil municipal émet le souhait d'un éclairage plus important du terrain de boules.

Le calendrier d'appel d'offres et l'estimation financière établie par le maître d'œuvre sont adoptés à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Les 6 et 15 juin le cabinet d'études a effectué des visites sur le terrain accompagné par un groupe d'élus municipaux pour intégrer dans le projet les observations faites sur place. Le cabinet d'études a envoyé ensuite un compte rendu et un calendrier à confirmer pour les prochaines étapes du déroulement du P.L.U. ces documents sont consultables à la mairie.

ADRESSAGE ET COUVERTURE NUMERIQUE

Les travaux pour la mise en place du très haut débit débiteront au village de La Grange en 2018 (rattaché au secteur de Troche) ; pour le reste de la commune ce sera en 2019.

La mise en place du très haut débit implique une numérotation précise de chaque habitation et la dénomination de la voie. La Communauté de communes a proposé, pour ceux qui le souhaitent, un accompagnement par la Poste pour la réalisation de toutes les étapes nécessaires. Le coût de cette prestation sera partiellement pris en charge par le département. L'opération devrait se terminer en juin 2018.

Délibération à l'unanimité pour faire appel à La Poste.

En accompagnement des travaux pour le haut débit le Conseil Départemental préconise une importante campagne d'élagage pour protéger les routes et favoriser la mise en place de la fibre et invite les communes à faire de même sur la voirie communale.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Deux personnes ont été recrutées pour s'occuper de la revitalisation des centre-bourgs et de l'assainissement collectif ainsi que de l'eau, nouvelle compétence de la Communauté à partir du 1^{er} janvier 2020. Une réunion se tiendra le 27 juillet, le maire et le troisième adjoint y assisteront.

Des inquiétudes subsistent au sujet du manque de médecins sur le territoire de la communauté de communes.

Une aide de la nouvelle collectivité territoriale (le Pole d'Equilibre Territorial et Rural – PETR) a été attribué aux projets de 3 communes : Saint Ybard (réhabilitation d'un hôtel), Chamberet (mise en valeur de l'arboretum) et Lubersac (agrandissement de la maison de santé).

Une personne a été recrutée pour accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets en 2018 (enveloppe financière de 80 000 €).

CHEMINS DE RANDONNEE

Les tracés d'Ornac sont désormais intégrés dans le plan départemental.

André Golfier sera l'interlocuteur de la municipalité.

La question se pose concernant la création d'une association ou du rattachement à une autre association existante ; questionnement aussi au sujet de l'entretien des chemins.

ECLAIRAGE PUBLIC ET ENEDIS

L'entreprise CONTANT doit venir régler l'horloge au lotissement du Poteau.

La Fédération d'électricité est compétente pour le remplacement des 4 lampadaires des Fombiades actuellement éteints, mais ne pourra pas intervenir avant septembre.

ENEDIS : la mise en place des transformateurs de la Chapoulie et du cimetière se fera fin août ; le vieux transformateur sur la place du bourg sera démoli en octobre.

DIVERS

- Toilettes publiques : elles sont en service ; il n'y a pas de remarques particulières sinon des compliments.
- Familles Rurales : le maire a assisté à l'assemblée générale. ; le vide-grenier aura lieu le 3 septembre, une réunion sera programmée avec le Comité des Fêtes pour l'organisation de la manifestation.
- Pays d'Art et d'Histoire Vézère et Ardoise : une animation pour enfants s'est déroulée le 18 juillet avec une bonne participation.
- Délibération concernant l'achat de 50 livres sur les vitraux du père Kim en Joong (Ornac est représenté dans le livre) : 1 contre, 2 abstentions et 8 pour.
- Deux décisions modificatives :
 - o PLU
 - o Lotissement (enregistrement au cadastre).
- Le maire a pris un arrêté de mise en demeure concernant la mise aux normes de l'assainissement de Monsieur Roger FAURE suite à des contacts avec la Préfecture.
- Un regoudronnage est à prévoir à Masmalet.
- Les riverains du village de Comborn ont de nouveau été confrontés aux incivilités de personnes qui déposent leurs ordures de façon sauvage à côté du container.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 29 septembre 2017.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE, Philippe BRAVARD, Françoise MOMMELE, Nathalie MATHIEU.

Excusée : Brigitte MARSAC (pouvoir à Françoise MOMMELE)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 JUILLET 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ADRESSAGE

Nommer et numéroté les voies est une nécessité pour faciliter la reconnaissance des habitations lors des interventions des services d'urgence, des opérateurs des services à domicile et aussi pour la pose de la fibre optique qui va se dérouler en 2018. La Poste nous accompagne dans l'exécution de ce dossier dont le cout s'élève à 3 900€ (subvention de la Poste et du Conseil Départemental à hauteur de 2 340€ ; reste à charge de la commune 1 560€).

Le conseil municipal délibère à l'unanimité.

La mairie a été choisie comme point de référence pour déterminer le départ des voies. Le système retenu pour la numérotation est le système classique ou séquentiel.

Deux groupes de travail sont constitués sous la responsabilité de Marcel DANDALEIX et Miléna LOUBRIAT ; feront partie du premier Paul FREYSSINET, Philippe BRAVARD, Françoise MOMMELE et du deuxième André GOLFIER, Pierre PARVEAU, Pierre FAUCHER, Sébastien SAGNE, Nathalie. MATHIEU. Des réunions de travail seront programmées après la préparation qui sera effectuée par la Poste.

ELAGAGE

Une campagne d'information est prévue pour faire part aux propriétaires de parcelles longeant la voirie communale de la nécessité d'élaguer les arbres et haies qui empiètent sur le domaine public et cela dans un souci de protection des chaussées ainsi que pour faciliter le passage de la fibre optique prévue en 2018.

La mairie s'est dotée d'un Système d'Information Géographique (SIG) pour repérer les parcelles concernées. Les élus se rendront sur le terrain en petits groupes pour signaler les endroits concernés et les propriétaires seront ensuite contactés personnellement. Possibilité de faire une réunion publique début décembre.

PLAN D'AMENAGEMENT DU BOURG

Lors du conseil municipal du 29 mai 2017, le coût prévisionnel des travaux d'aménagement de la place de l'église côté forge et balcon avait été arrêté à 152 444€ HT repartis sur les années 2017 et 2018 (100 000€ et 52 444€ respectivement).

Après la consultation des entreprises suite à l'appel d'offre, le montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 162 848€ HT (149 401€ + 13 447€). Les subventions du conseil départemental étalées sur les deux années sont de 76 222€ auxquelles s'ajoutent l'aide pour la réfection de la route départementale de 13 680€ et la DETR au titre de l'accessibilité de 33 120€ pour un total d'aides de 123 022€.

Reste à charge de la commune la somme de 39 826€.

Le conseil municipal délibère pour à l'unanimité.

Après présentation de différents devis pour la fourniture des végétaux, l'entreprise MIRAT est retenue pour un montant de 3 534,64€.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité.

Le coffret électrique de l'église doit être déplacé dans la sacristie. Il y a lieu de prévoir un nouveau raccordement extérieur avant les travaux de restauration de la place. L'opération a eu lieu pour un montant de . Le raccordement intérieur est en cours d'étude.

PLAN LOCAL D'URBANISME

A la suite des visites faites sur le terrain, le cabinet d'études fera une première présentation des zones urbanisables le jeudi 12 octobre. La réunion publique est bien programmée pour le 27 novembre à la salle polyvalente Paul COMBY des Fombiarden.

Elle sera précédée d'une rencontre du bureau d'études avec le conseil municipal qui prendra connaissance des grandes orientations du futur plan d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune.

STADE

Des travaux d'agrandissement du vestiaire de l'arbitre ont été réalisés à la fin du mois d'août. La commune a pris en charge les matériaux pour un montant de 1 669 € (parpaing, tôles...). Les bénévoles de cette opération doivent être très sincèrement remerciés. Ce sont Gérard, Christian DANDALEIX, Jean-Pierre FAUREL, Pierre FAUCHER, Pierre FAURIE, Jean-Claude MAMALET, Audrey et Jérôme CHAUFFAILLE, pour leur participation aux travaux du chantier.

Les mêmes remerciements vont à Karl MALEYRIE, Jérôme CHAUFFAILLE et Patrick GUILLET qui ont donné du mobilier (portes neuves, fenêtres et poutres). Merci à tous.

DELIBERATIONS

Des délibérations ont été prises à l'unanimité des membres présents, elles ont concerné :

- Le syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère (SIAV) pour lequel le conseil municipal a donné un avis favorable concernant la récupération de panneaux.
- La commune de Meilhards et son adhésion au SIAV.
- Groupama et la prise en charge de la réparation de l'ordinateur.
- La commune d'Objat et le règlement des frais de scolarité des enfants d'Ornac.
- La SAUR qui assure désormais le contrôle des poteaux incendie pour un coût annuel de 77.50 €.
- Les heures complémentaires effectuées par Christian BOUTOT en remplacement de Patrick RUE en arrêt maladie.
- Une décision modificative relative au lotissement du poteau.

DIVERS

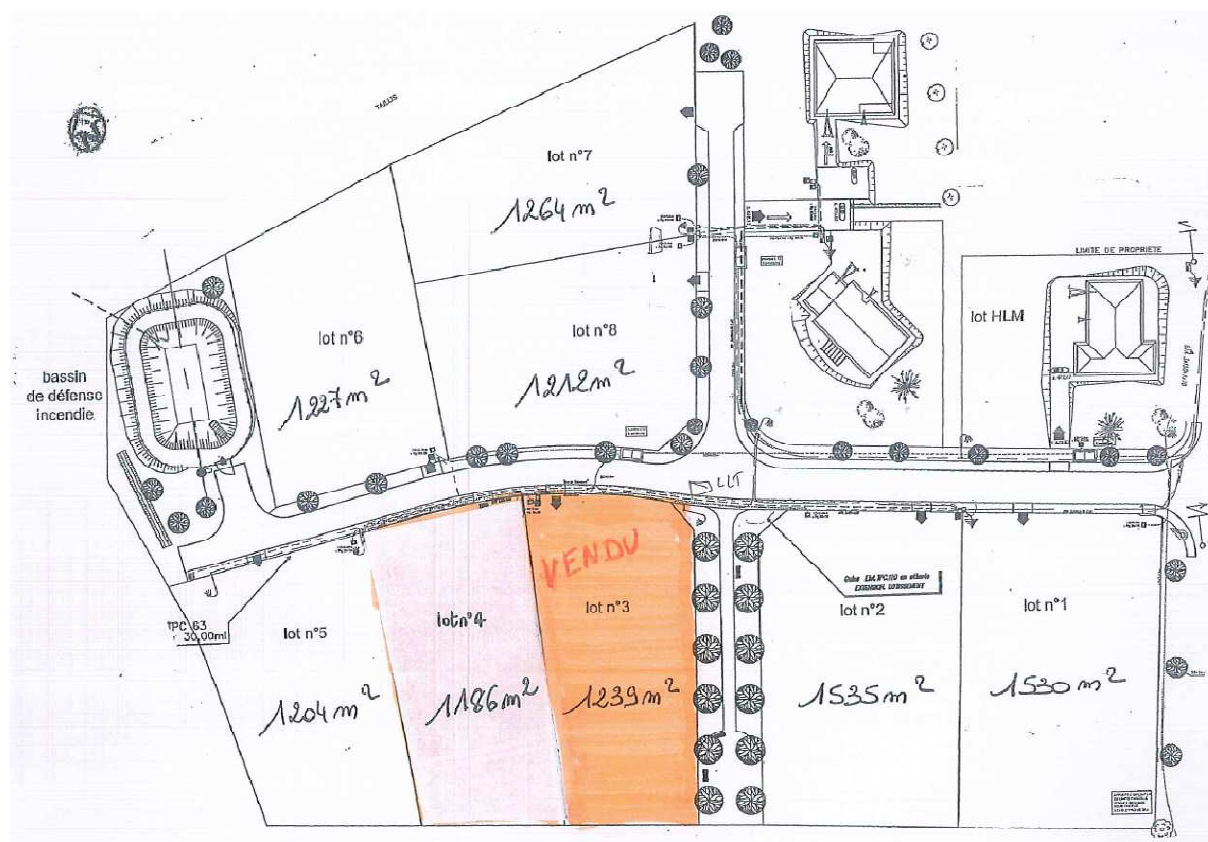
- Les nouveaux arrivants du Monteil ont émis le souhait de déplacer à leur charge le chemin rural jouxtant leur maison d'habitation.

- Marie-Reine et Jean-Claude DARLAVOIX respectivement trésorière et président du club Orgnac Amitié vont quitter notre région. La municipalité leur présente ses plus vifs remerciements pour leur investissement dans le bon fonctionnement de cette association depuis de nombreuses années. Régine DELACOUR est aujourd'hui présidente et Annie LACHEZE trésorière.
- Un état récapitulatif des grandes opérations menées par la commune a été adressé à la communauté de communes du pays d'Uzerche dont il est espéré un soutien financier (aménagement du bourg, restauration et mise en valeur de l'église, restauration des logements communaux).
- Le remplacement des lampadaires aux Fombiarden a été confié à l'entreprise SOCAMA pour un montant de 4 000 € dont 50 % sont pris en charge par le syndicat d'électrification.
- La commune a répondu à l'attente du centre de gestion publique territoriale concernant la prochaine mise en place du nouveau régime indemnitaire des fonctions sujétions, expertises et engagement professionnel (RIFSEEP).
- Le 7 août, le traditionnel concert des Amis de l'église Saint-Martial d'Orgnac sur Vézère a connu le succès des années précédentes dans une bonne ambiance.
- Deux journées portes ouvertes les 2 et 3 septembre ont officialisé l'ouverture des Ecuries d'Orgnac (poney club et pensions) auxquelles il est souhaité le meilleur succès possible.
- Le Pays d'Art et d'Histoire a confié à la municipalité l'exposition itinérante « Trésors sacrés- Sacrés trésors » qui a été installée dans l'église les 2 et 3 septembre pendant le vide-grenier (très bonne fréquentation : 76 visites) et le reste de la semaine à la mairie.
- Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Vézère Auvézère soucieux de l'offre touristique propose la création d'un office du tourisme unique pour les 3 communautés de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 30.

ORGNAC-SUR-VEZERE

LOTISSEMENT DU POTEAU

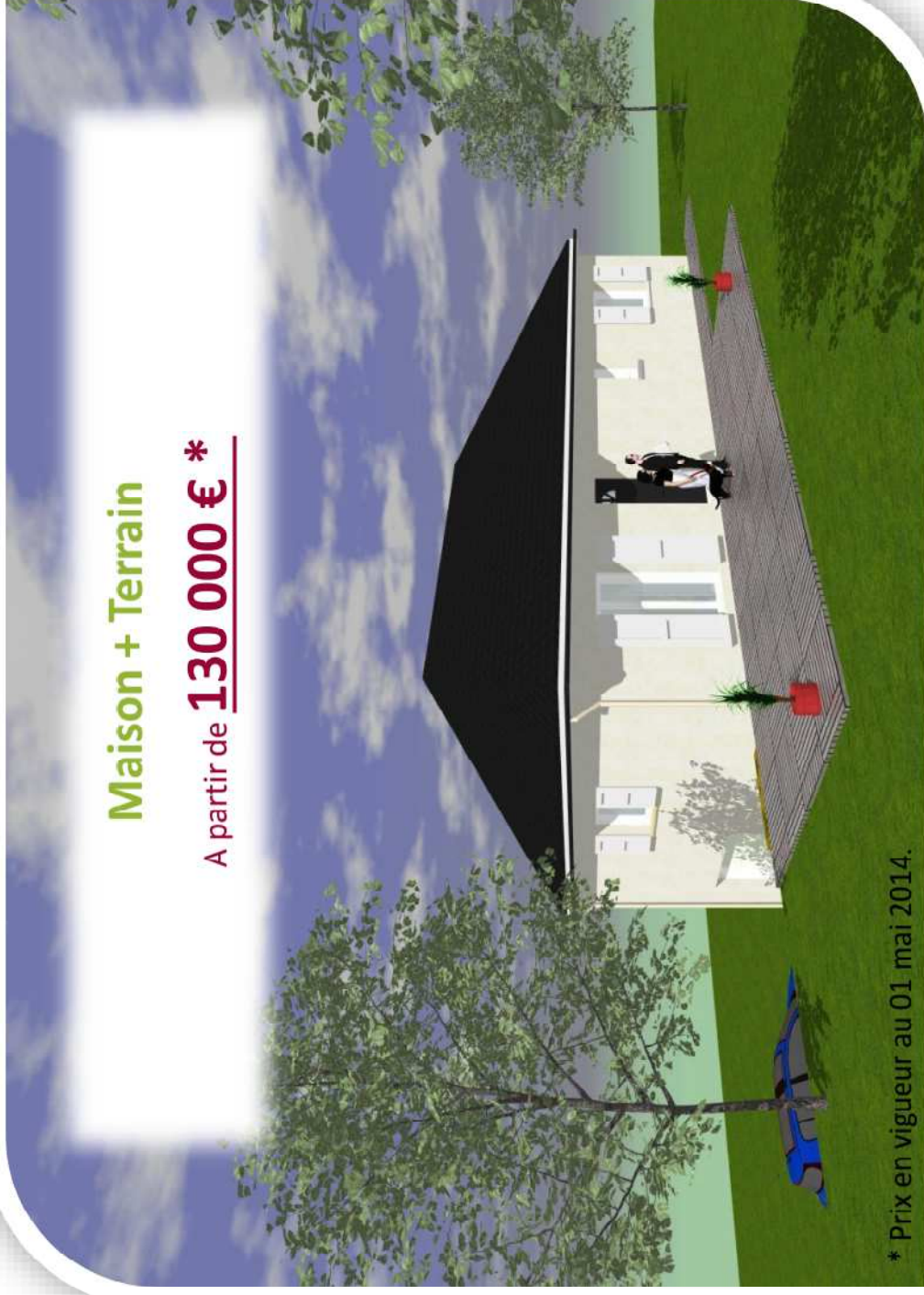


Lots Disponibles		
N° lot	Superficie	Prix
1	1530 m ²	14 841,00 €
2	1535 m ²	14 889,50 €
3	1239 m ²	VENDU
4	1186 m ²	11 504,20 €
5	1204 m ²	11 678,80 €
6	1227 m ²	11 901,90 €
7	1264 m ²	12 260,80 €
8	1212 m ²	11 756,40 €

ORGNAC-SUR-VEZERE - « Au Poteau » - 1200 m²

Maison + Terrain

A partir de **130 000 € ***



* Prix en vigueur au 01 mai 2014.

Caractéristiques :

- Sur Sous-sol
- Pompe à Chaleur
- Cuisine ouverte
- 3 Ch
- 1 SdB
- 1 WC
- 81 m²**
- 1 Garage
- 93 m²**

COREB
construction rénovation

4 avenue Pierre Sépard - 19100 Brive-la-Gaillarde

Tel : 05 55 86 10 10
Fax : 05 55 88 14 15

www.coreb19.fr
contact@coreb19.fr